

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. ANTOINE MORISSETTE, président**
 Mme MIREILLE PAUL, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 15 février 2023 à 19 h
Salles Memphré et Du Parc
Hôtel Congrès Chéribourg
2603, chemin du Parc Orford,
Orford (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 15 FÉVRIER 2023

MOT DU PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER 6

M. FRANÇOIS MERCIER (par téléphone)..... 18

M. MICHEL BUREAU..... 20

M. MICHEL BRASSARD..... 23

Mme SYLVIE DUPRAS-FONTAINE (par téléphone) 33

Mme GENEVIÈVE GOULET (par visioconférence) 37

M. OLIVIER BELHUMEUR (par téléphone) 44

M. CLAUDE GINGRAS (par téléphone)..... 60

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme ISABELLE TÉTRAULT (par téléphone)..... 64

Mme HÉLÈNE DOYON (par visioconférence) 75

Mme JULIE GRENIER (par téléphone)..... 82

MOT DE LA FIN 97

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 FÉVRIER 2023 À 19 H

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 15 FÉVRIER 2023

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour! Bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford*.

10 Dans un premier temps, je souhaite vérifier si le ministère responsable du projet a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance. Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

15 Oui, merci, Monsieur le Président. On a effectivement déposé des documents, donc on a déposé une première série de documents qui sont :

- La liste des documents qui ont été publiés au Bureau de la publicité des droits concernant les dossiers d'expropriation – on en a discuté hier soir;
- et puis on a également aussi publié le contrat qu'on a discuté un peu plus tôt aujourd'hui, concernant le déneigement d'un chemin au parc national de Frontenac.

20

LE PRÉSIDENT :

25 Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Pelletier. Je vais me tourner du côté des personnes-ressources. Monsieur Pfister, est-ce que vous avez de nouveaux documents ou des réponses à des questions qui étaient en attente?

M. OLIVIER PFISTER :

30 Non, Monsieur le Président, on n'a pas déposé de documents et on n'a pas de réponses à des questions en attente.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup, Monsieur Pfister. Je vais aller du côté de monsieur Despatie. Est-ce que de votre côté, vous avez des documents ou des questions en attente?

40 **M. ANDRÉ DESPATIE :**

Non, Monsieur le Président.

45 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci, Monsieur Despatie. Monsieur Lambert?

50 **M. BERNARD LAMBERT :**

Non plus.

55 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Lambert.

Le registre est maintenant ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

60 Pour les personnes en salle, vous pouvez vous inscrire au registre à l'accueil derrière la salle.
Pour les personnes à distance, vous pouvez vous inscrire au registre de deux façons :

- En ligne, grâce au formulaire disponible dans l'onglet réservé au dossier;
- Par téléphone, au 1-800-463-4732, poste 6.

65 Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique :

Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions.

Deux questions par intervention sont permises, et ce, sans sous-question.

70

Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre autant de fois que vous le désirez pour d'autres questions, si le temps le permet.

Toutes les questions et réponses doivent m'être adressées directement.

75

Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés.

80

Avant d'appeler le premier intervenant, je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa *Déclaration de service aux citoyens* et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Le BAPE souhaite connaître les meilleurs moyens pour vous tenir informés et pour faciliter votre participation, alors n'hésitez pas à nous partager vos commentaires.

85

Je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire. Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans les commentaires du Facebook En Direct et sur notre site Web dans la page concernant ce dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

90

Donc, avant d'inviter le premier intervenant, je cède la parole à ma collègue, madame Paul, pour quelques questions de la commission.

LA COMMISSAIRE :

95

Oui. Ma première question s'adresse à monsieur Pfister, du ministère de l'Environnement. Cet après-midi, on a parlé du projet de réserve de biodiversité pour la rivière au Saumon. Est-ce que vous pourriez compléter l'information puis nous dire où en est le processus de création de cette réserve-là et quel est l'échéancier des étapes à venir?

100

M. OLIVIER PFISTER :

Oui, tout à fait, Madame la Commissaire. Oui, effectivement, il est prévu que le territoire qui est contigu, qu'on a vu sur la carte, soit désigné à terme comme réserve de biodiversité. Durant les

105 deux ou trois dernières... durant les trois dernières années, on a procédé à l'acquisition de connaissances, donc le Ministère a fait des inventaires, notamment des inventaires herpétologiques, amphibiens et reptiles, des inventaires de la faune aviaire, des oiseaux, et également des inventaires floristiques.

110 Donc, cette portion-là est terminée et le Ministère est présentement en train, justement, d'entamer un processus de mise en réserve de ce territoire-là, mise en réserve qui devrait probablement se poursuivre au cours du printemps, et on espère qu'au cours de la prochaine année, au maximum dans les deux prochaines années, ce territoire va être mis en réserve, donc va figurer au *Registre des aires protégées du Québec* parce qu'un territoire qui est mis en réserve est considéré comme une aire protégée qui est inscrite au *Registre des aires protégées du Québec*.

115 Maintenant, en ce qui concerne la désignation de la réserve de biodiversité, avec votre permission, je présenterais une diapo, justement, qui illustre un peu le cheminement qui est habituellement suivi dans le cadre d'une réserve de biodiversité.

120 **LA COMMISSAIRE :**

Bien sûr.

M. OLIVIER PFISTER :

125 Alors, quand on commence, quand on désigne une réserve de biodiversité, on peut recevoir des propositions pour désigner ce territoire-là de la part de citoyens, ça peut être également des territoires que le gouvernement ou des fonctionnaires ont identifiés, ça peut être également des propositions d'experts.

130 Dans le cas évidemment de la rivière au Saumon, on a déjà le territoire, on a déjà les limites établies, donc toutes ces étapes-là jusqu'à l'étape numéro 3 sont pour ainsi dire complétées. Évidemment, suite aux propositions dans des cas génériques, on sélectionne les projets; dans le cas de la rivière au Saumon, c'est déjà acquis que ça va être une réserve de biodiversité.

135 Suite à cela, il y a une consultation interministérielle qui se fait avec les principaux ministères concernés. Il y a également une consultation avec les communautés autochtones qui se fait. Suite

à ça, il peut – et c'est le cas effectivement de la réserve de biodiversité – on peut décider de mettre ce territoire-là en réserve en attendant de lui donner le statut de réserve de biodiversité.

140 Donc, c'est le cas avec le projet de la réserve de biodiversité de la rivière au Saumon, mais ce n'est pas nécessairement tout le temps le cas. Des fois, on passe directement à la désignation de réserve de biodiversité.

145 Suite à cela, et suite à l'acquisition de connaissances, donc je vous ai dit qu'on avait procédé à des inventaires au cours des deux, trois dernières années, cette acquisition de connaissances là va servir à préparer un plan de conservation de la réserve. Ce plan de conservation est – là, il est marqué Projet de règlement parce qu'il est prévu dans un proche avenir, que les plans de conservation soient encadrés par un règlement.

150 Avant, c'était des plans de conservation qui étaient spécifiques à chaque réserve; avec la révision de la LCPN, on va avoir un Règlement sur les réserves de biodiversité.

155 Donc, on prépare les modifications nécessaires au règlement et là, justement, on a une période d'information de 30 jours dans laquelle on publie le projet de règlement, les informations relatives à la limite du projet de réserve de biodiversité, et durant ces 30 jours-là, on reçoit les commentaires ou les questions du public.

160 Et durant ces 30 jours-là, également, toute personne – et ça, c'est un article de loi de la LCPN – peut demander une consultation publique sur le projet.

165 Si cette demande-là n'est pas jugée frivole par le Ministère, le Ministère va faire une consultation publique. Ça peut être une consultation ciblée, comme ça peut être une consultation beaucoup plus officielle, notamment dans le cadre d'un BAPE sur ce projet-là.

170 Et suite à cette consultation-là, eh bien, il y a l'octroi du statut de réserve de biodiversité.

175 Je vous dirais, ça varie, évidemment, en termes de temps pour désigner une réserve de biodiversité, mais en moyenne, à partir du moment où on débute la consultation interministérielle jusqu'à l'octroi du statut de réserve de biodiversité, on peut penser à un intervalle qui va de trois à cinq ans, en moyenne.

LA COMMISSAIRE :

175 D'accord. Donc, si c'est un intervalle de trois à cinq ans, vous allez arriver au statut officiel après la création du parc, si on se fie à l'échéancier que monsieur Pelletier ou à la cible que monsieur Pelletier a identifiée de la création du parc.

M. OLIVIER PFISTER :

180 Oui, effectivement, c'est fort possible.

LA COMMISSAIRE :

185 Je vous remercie beaucoup.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER**

190

LE PRÉSIDENT :

195 Je vais appeler un premier intervenant qui est ici dans la salle, puis ensuite, je me tournerai vers les communications audios en ligne. Donc, le premier intervenant est Marty Kanatakhatsus – je m'excuse encore une fois pour la prononciation de votre nom. Bonsoir, Monsieur.

M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER :

200 Bonsoir, bonsoir. C'est une question – je vais vous la poser de cette manière-ci : de quelle manière allez-vous protéger les milieux classés comme fragiles, la faune et la flore, dans le projet d'agrandissement si une portion du parc national, à savoir le lac La Rouche ou ses enclaves privées ne sont pas accessibles?

205 Et, de la même manière, comment vous allez mesurer les impacts des activités qui vont être réalisées dans les enclaves privées sur la faune et la flore du parc national?

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre question. La question est très claire. Monsieur Pelletier, je me tourne vers vous.

210

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui, écoutez, je vais passer peut-être un début de la réponse à mon collègue Alain Thibault, par la suite, à ma collègue Claudia Lascelles pour le volet exploitation.

215

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci.

220

M. ALAIN THIBAULT :

Je vais tenter une réponse. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question, mais en fait, il y a plusieurs outils pour protéger des éléments qui se trouvent à l'intérieur d'un parc national et un de ces outils-là, c'est le plan de zonage qu'on a présenté hier. Il en existe d'autres : acquisition de connaissances; interventions sur le milieu, et cetera. Mais là...

225

LE PRÉSIDENT :

Si je peux vous aider, là...

230

M. ALAIN THIBAULT :

Oui, s'il vous plaît.

235

LE PRÉSIDENT :

On va faire appel à monsieur. La question est de savoir: le lac La Rouche, qui est exclu du parc, quel est l'impact de cette exclusion-là sur la conservation du milieu naturel? Comment on peut

240 s'assurer que la conservation soit effective également et les interrelations qui existent entre cette exclusion-là et le parc tout autour? Si j'ai bien compris votre question?

M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER :

245 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

250 **M. ALAIN THIBAULT :**

255 Je ne suis pas sûr d'être la meilleure personne pour répondre à cette question-là. J'imagine qu'effectivement il y a un impact potentiel dans la mesure où le lac La Rouche se déverse dans le ruisseau Ély qui lui sera dans le... en fait, qui est proposé d'être inclus au parc national. Mais là, à ce moment-là, je ne suis pas un expert en qualité de l'eau. J'ai envie de me tourner vers quelqu'un d'autre, mais je ne pourrais pas vous dire qui, là, mais je ne peux pas répondre à cette question-là moi-même.

LE PRÉSIDENT :

260 Parfait. Je vais aller du côté du ministère de l'Environnement. Monsieur Pfister, est-ce que vous pouvez nous éclairer sur cette question-là? Puis peut-être que je retournerai vers vous ensuite, Monsieur Pelletier.

265 **M. OLIVIER PFISTER :**

Oui, tout à fait. Écoutez, j'ai référé la question à ma collègue, madame Joanie Beauchemin, qui est à la Direction régionale du ministère de l'Environnement.

270 **LE PRÉSIDENT :**

Et qui est en ligne? Ah, parfait. Super, on vous écoute, merci.

Mme JOANIE BEAUCHEMIN :

275 Bonsoir. Donc, les milieux humides et hydriques, donc les milieux fragiles qui se trouvent à l'extérieur des limites du parc demeurent encadrés par la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Donc, les interventions, les activités qui seraient réalisées à l'intérieur de ces milieux-là et qui les affecteraient demeurent assujetties à des autorisations ministérielles.

280 Donc, lorsque c'est le cas, bien, il y a une demande d'autorisation qui doit être déposée à notre direction régionale, au ministère de l'Environnement, puis on analyse... ça fait que les impacts sont analysés et puis les mesures d'atténuation, puis donc, c'est la démarche qui serait en cours pour ce qui est à l'extérieur du parc.

285 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pouvez nous parler un peu de la façon dont ça se fait en collaboration avec les autorités du futur parc dans le contexte de ce que vous dites? Bon, il y a des autorisations pour ce qui est externe au parc, mais comment on assure l'arrimage entre ces deux territoires-là?

290

Mme JOANIE BEAUCHEMIN :

Vous voulez savoir ce qui est à l'intérieur du parc, comment qu'on l'encadre?

295 **LE PRÉSIDENT :**

L'arrimage entre l'intérieur et l'extérieur, spécifiquement pour le lac La Rouche. Donc, s'il y a une décision qui est prise pour le lac La Rouche, cette décision-là, comment elle peut être répercutée du côté du parc et, pour l'inverse, s'il y a une décision qui est prise autour du lac La Rouche, qui concerne le parc, comment on peut la faire se répercuter sur le lac La Rouche?

300

Donc, quels sont les liens, finalement, que vous entretenez, dans ce cas-ci, avec le ministère responsable des parcs concernant les interventions qui peuvent avoir lieu, soit dans cet endroit-là, comme le lac La Rouche, ou tout en bordure, qui se trouve finalement être une limite du parc, là?

305

Mme JOANIE BEAUCHEMIN :

310 Je pense qu'on prend en compte les impacts qui peuvent avoir cours sur le parc et vice-versa, là, dans l'analyse. Donc, on ne regarde pas que ponctuellement, mais on va analyser l'impact.

LE PRÉSIDENT :

315 Donc, il y a un dialogue qui se fait entre vos deux ministères ou, en fait, entre les deux divisions du même ministère?

Mme JOANIE BEAUCHEMIN :

320 Oui. Je pense qu'on pourrait demander des avis, des avis pour tenir compte des impacts, oui.

LE PRÉSIDENT :

325 Parfait. Je vais retourner vers monsieur Pelletier, est-ce que cette réponse-là convient ou correspond à la façon dont vous voyez ça de votre côté aussi?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

330 Oui, effectivement. Je comprends l'hésitation de ma collègue, mais effectivement, à l'interne du Ministère, même de l'appareil public, on a des processus de consultation large sur différents sujets. Donc, c'est certain que s'il y a des demandes d'autorisation – puis là, je ne veux pas parler pour ma collègue, c'est eux qui traitent les demandes d'autorisation en vertu de la LQE, la *Loi sur la qualité de l'environnement* –, mais donc, s'il y a des demandes qui sont faites pour lesquelles on pense qu'il peut y avoir un impact sur le parc, ou vice versa, il va y avoir ce processus-là de consultation intraministérielle qui va se mettre en place puis donc, on va nous informer, on va nous questionner puis là, on va être amenés à fournir des informations.

LE PRÉSIDENT :

340 Parfait, merci beaucoup.

LA COMMISSAIRE :

345 En complément d'information par rapport à la question de monsieur, on a discuté hier du programme de suivi environnemental avec les indicateurs. Est-ce que le programme tel qu'il est conçu pourrait permettre de détecter un impact dans le parc, qui proviendrait de l'extérieur, soit d'activités sur le lac La Rouche ou toute autre activité aux bordures du parc?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

350 C'est le volet que je voulais que ma collègue, Claudia Lascelles, réponde.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

355 Oui, effectivement. Dépendamment des indicateurs qu'on veut choisir, on peut le faire, mais ça peut être pas nécessairement le programme des indicateurs environnementaux qui le fait, comme on peut décider de suivre aussi milieux en acquisition de connaissances ou dans des suivis en dehors, si on pense qu'il y a des sensibilités qui ne sont pas nécessairement incluses dans le programme des suivis des indicateurs environnementaux.

360 Dans le cas qui nous occupe, présentement, je pense que la principale préoccupation par rapport au lac La Rouche vient avec la gestion du barrage parce que, effectivement, dépendamment du niveau d'eau et de l'eau qui va être relâchée un peu plus en aval – à chaque fois, amont/aval, il faut que je me refasse le petit... donc, en aval, on a une tourbière avec des espèces qui sont sensibles et, effectivement, la variation du niveau de l'eau pourrait jouer.

365 Là, à ce moment-là, c'est à nous de connaître le territoire et d'en faire un suivi et d'avoir des discussions avec le propriétaire gestionnaire et probablement d'avoir des ententes sur justement la gestion du barrage à ce moment-là.

370 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Je vous écoute pour votre deuxième question.

375 **M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER :**

Oui, merci. À la page 70 du document du projet d'agrandissement du parc, on retrouve un paragraphe intéressant au sujet du lac La Rouche, là, je vais citer le document :

380 « *Bien que situé au coeur du territoire de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, le lac La Rouche – ainsi que les 50 premiers mètres de terre autour de ses rives – n'en fait pas partie. Ce lot est une propriété privée et aucun accès au lac par les terres n'est donc possible.* »

À la page 5 du rapport, on indique :

385 « *Le flanc nord-est quant à lui suit le tracé du chemin J.-A.-Bombardier, jusqu'à la hauteur du mont Cathédrale. L'extrémité sud du chemin J.-A.-Bombardier est bloquée par une barrière qui marque l'entrée de l'ensemble résidentiel privé.* »

390 C'est un peu comme si on avait lancé la serviette avant la tenue du BAPE. La question que je pose est la suivante : a-t-on proposé à Bombardier d'acquérir ce terrain ou, plutôt, pourquoi ce terrain n'est-il pas tout simplement exproprié?

LE PRÉSIDENT :

395 Merci pour votre question. Avant de l'adresser, je voulais juste mentionner qu'avec le nombre d'inscriptions que nous avons présentement au registre, je vais fermer le registre pour ce soir, pour s'assurer qu'on puisse passer tous les gens qui s'y sont inscrits.

400 Et maintenant, je vais me tourner vers monsieur Pelletier. Donc, concernant l'acquisition du terrain du lac La Rouche, peut-être en lien avec des nouvelles informations qui ont été portées à la connaissance de la commission concernant le lot privé spécifiquement sur lequel nous avons discuté cet après-midi.

405 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, Monsieur le Président, j'aimerais peut-être juste faire préciser la question. Il a été question du chemin J.-A.-Bombardier et du lac La Rouche, c'est deux choses distinctes, je veux juste m'assurer qu'on réponde à la question sur le bon terrain.

410

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Parfait. Monsieur, est-ce que vous pouvez préciser lac La Rouche versus chemin J.-A.-Bombardier?

415

M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER :

Je parle plutôt du lac La Rouche ici.

420 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., parfait.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

425

J'inviterais mon collègue Alain Thibault à répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

430

Parfait, merci.

M. ALAIN THIBAUT :

435 En fait, la raison pourquoi le lot qui contient le lac La Rouche n'est pas inclus au projet, c'est une décision qui a été prise par le gouvernement du Québec de se désister parce qu'il y avait un décret d'expropriation qui avait été pris pour le lot qui concerne le lac La Rouche et le propriétaire a contesté cet avis d'expropriation là, et par la suite, lors d'échanges – à la suite d'échanges, plutôt, entre le propriétaire et le gouvernement, le gouvernement a décidé de se désister.

440 Il y a eu un exercice de voir s'il y avait moyen de concilier les usages sur le lac. Le lac est la propriété de Les Placements Bombardier, ils le mettent à la disposition BRP de Valcourt pour des activités de recherche et développement de motomarines et d'autres embarcations.

445 On a voulu voir s'il y avait moyen de concilier les usages, de réserver des moments où ils pourraient faire leurs activités, tout en incluant le lac dans le parc. Malheureusement, leurs besoins étaient – en fait, leurs besoins étaient spontanés et imprévisibles, donc on n'a pas réussi à concilier ces usages-là.

450 C'est à ce moment-là que le gouvernement a décidé de se désister de l'acquisition du lac, tout en demandant à Bombardier de céder au gouvernement le lac La Rouche si jamais, éventuellement, il n'était plus requis pour les activités de BRP.

LE PRÉSIDENT :

455 Parfait. Je pourrais vous demander une petite précision concernant cette conciliation-là des activités, pouvez-vous nous dire en plus? Là, ce que je comprends, là, vous parlez des produits récréatifs, donc on parle de motomarines, potentiellement des motoneiges l'hiver, comment on peut concilier ces activités-là qui sont très, très – bon, cet après-midi on a abordé des nuisances par rapport à la circulation motorisée à proximité qui n'était pas dans le parc, là, on est dans un contexte assez semblable, comment on concilie ces deux usages-là particulièrement quand on regarde tout
460 le réseau de sentiers qui est prévu à l'ouest du lac La Rouche avec des boucles et des belvédères, des tours d'observation qui donnent vers le lac La Rouche? Comment on fait pour assurer une saine cohabitation dans ce contexte-là?

M. ALAIN THIBAUT :

465 En fait, on s'entend que ça n'aurait pas été un scénario idéal, mais c'est un scénario qu'on a voulu explorer avant d'aller vers une décision de désistement. C'est sûr que ce qui était appréhendé du côté du gouvernement du Québec à l'époque, c'est d'avoir un impact économique sur les activités de BRP.

470 Donc, ce qui a été examiné, c'est : est-ce qu'il y avait moyen de réserver des moments, des dates précises pour ces activités-là. Effectivement, il aurait pu... en fait, ce n'est pas idéal au niveau

sonore pour les visiteurs du parc autour, mais ce n'est pas un scénario qui est pire que celui actuellement où ils vont faire leurs activités quand ils voudront de toute façon en périphérie du parc.

475

Donc, on trouvait que ça valait la peine de l'examiner de toute façon.

LE PRÉSIDENT :

480

Et ça a porté fruit, ces démarches-là? Parce qu'on veut une cohabitation à long terme, là, j'imagine que c'est ce qui est prévu dans le concept d'aménagement, donc est-ce que ces discussions-là mènent à un résultat?

M. ALAIN THIBAUT :

485

En fait, non. Les discussions avaient lieu dans une perspective où on se porterait acquéreurs du lac La Rouche, mais qu'on permettrait à BRP de tenir des activités de recherche et développement. Et ça n'a pas porté fruit parce qu'eux autres, ce qu'ils nous ont dit, c'est que leurs besoins étaient spontanés et que, bon, tributaires de leurs besoins et aussi de la météo, tout ça pour dire qu'ils nous ont dit qu'ils en auraient de besoin environ une centaine de jours par été.

490

Donc, non, ça n'a pas... il n'y a pas eu, en fait ce scénario-là a été évacué et donc, à partir du moment où on se désiste, on n'a pas repris de pourparlers pour voir s'il y avait moyen de concilier leurs activités avec celles du parc. On n'a pas de discussion à ce sujet-là présentement.

495

LE PRÉSIDENT :

Donc, la demande est à l'effet de 100 jours complets, là. On ne parle pas de 100 jours-personnes ou 100 jours-machines ou je ne sais trop, là. Mais l'été, donc on parle de presque la totalité de l'été, si je comprends bien?

500

M. ALAIN THIBAUT :

Oui, c'est ça. 100 jours entre juin et août.

505

LE PRÉSIDENT :

510 O.K., parfait. Plus largement, là, parce que ça me permet peut-être d'aller dans cette direction-là, on a évoqué, bon, le cas du lac La Rouche, mais c'est un cas d'espèce qui est représentatif un peu des démarches que vous avez entreprises.

515 Au niveau de l'acquisition des terrains, bon, vous avez parlé de certaines acquisitions qui étaient toujours en cours, est-ce que vous pouvez nous faire une mise à jour sur le processus d'acquisition, d'expropriation?

Bon, on a des informations dans le document d'information qui nous ont été véhiculées par rapport au montant global, entre autres, puis à certaines acquisitions qui seraient toujours en cours. Est-ce qu'elles ont été complétées? Est-ce que vous avez un horizon de règlement pour ces démarches-là?

520 Bon, bref, une mise à jour par rapport au document d'information?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

525 Oui. Je vais laisser ma collègue, Isabelle Cauchon, qui est responsable des activités immobilières à la Direction répondre à la question.

Mme ISABELLE CAUCHON :

530 Oui, merci. Donc, pour répondre à la question, il reste sept dossiers d'acquisition qui ne sont... bien, en fait, pour lesquels on a des ententes avec les propriétaires. Il ne reste plus maintenant qu'à conclure les démarches administratives et légales de ces dossiers-là. Donc, tous les dossiers d'acquisition sont réglés.

535 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, l'échéancier est sous peu?

540 **Mme ISABELLE CAUCHON :**

Exactement, là, dans les prochaines semaines, prochains mois, tout sera notarié et réglé.

545 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et il n'y a pas de possibilité de dossiers à rouvrir ou de dossiers qui seraient dans des contestations en cours ou autres?

550 **Mme ISABELLE CAUCHON :**

Bien, il y a un dossier d'expropriation en cours, mais ce dossier-là, l'avis est aussi envoyé donc à toutes fins pratiques, il va rester ensuite l'avis de transfert de propriété à publier, mais les démarches sont en cours et, comme on dit, c'est comme si on avait déjà l'entente, là. Je veux dire, on s'est entendu avec le propriétaire sur le montant d'indemnité, bien sûr, sauf qu'on est assurés

555 que nous serons propriétaires des terrains en question.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup. Est-ce que vous aviez quelque chose à ajouter? Non, ça va? Je vous remercie beaucoup pour votre intervention.

560

M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER :

Je vais vous inviter à visionner le film *Le vieil indien* qui raconte l'histoire du mont Orford, pour les personnes qui ne l'ont pas vu, je pense que ce serait très pertinent, surtout pour la mémoire de George Bowen. Merci.

565

LE PRÉSIDENT :

570 Je vous invite d'ailleurs à déposer un mémoire.

M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER :

Oui, je le ferai assurément.

575

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

580

M. FRANÇOIS MERCIER
(par téléphone)

585

LE PRÉSIDENT :

Comme je l'avais déjà annoncé, je vais me tourner vers la ligne audio, au téléphone, nous devrions avoir avec nous monsieur François Mercier. Monsieur Mercier, bonsoir!

590

M. FRANÇOIS MERCIER :

Bonsoir! Donc, je suis François Mercier, oui, citoyen de Racine au lac Brompton. Le ski nordique et hors-piste est déjà pratiqué dans plusieurs parcs nationaux au Québec, et depuis hier, je suis heureux d'entendre que le parc a une ouverture sur ce point. Monsieur Alain Thibault a spécifié hier que nous pourrions skier sur la piste cyclable.

595

Comme le ski nordique est de plus en plus populaire et qu'il a peu d'impact sur l'environnement, j'aimerais savoir si vous avez prévu des sentiers de ski nordique autres que la piste cyclable.

600

LE PRÉSIDENT :

Merci. Je vais diriger votre question vers monsieur Pelletier.

605 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, merci. Je vais rediriger ma question vers ma collègue Brigitte Marchand.

610 **Mme BRIGITTE MARCHAND :**

615 Alors, merci. Non, il n'y a pas d'autres sentiers de ski nordique de prévus, c'est la piste cyclable donc qui part au nord du lac Fraser et qui se rend jusqu'à la route 222, donc au nord complètement de l'agrandissement. Donc, on parle d'une quinzaine de kilomètres, puis aussi du côté Montjoie. Au total, c'est 27 kilomètres de ski nordique, si on ajoute le secteur qui va vers le secteur Montjoie.

LE PRÉSIDENT :

620 Merci beaucoup. Monsieur Mercier, vous avez une autre question, je vous écoute.

M. FRANÇOIS MERCIER :

625 Nous sommes en ce moment une centaine de skieurs hors-piste utilisateurs du futur agrandissement du parc, est-ce que nous pourrions continuer de skier et de pratiquer notre sport favori dans le futur parc, donc hors des sentiers?

LE PRÉSIDENT :

630 Je vais aller vers monsieur Pelletier pour la réponse à cette question.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

635 La réponse à la question, si je la comprends bien, c'est non. Dans le fond, le ski va se faire sur les sentiers qui vont être indiqués à cet effet-là. Donc, si je comprends, actuellement, il y a des gens qui circulent un peu où bon leur semble; lorsque le parc va être créé, il va y avoir des endroits spécifiques identifiés, puis c'est à ces endroits-là qu'on va devoir circuler.

640 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup. Merci beaucoup, Monsieur Mercier, pour votre intervention.

645 **M. MICHEL BUREAU**

LE PRÉSIDENT :

650 Je vais poursuivre avec un prochain intervenant qui est Michel Bureau. Bonsoir, Monsieur Bureau.

M. MICHEL BUREAU :

655 Bonsoir, Madame Paul et Monsieur Morissette. J'apprécie beaucoup la façon dont vous menez cette audition, et je suis fier de ce que le Québec peut faire.

660 Je suis un pédiatre qui a consacré sa vie aux enfants et je viens vous parler aujourd'hui de ceux que vous n'entendez pas. Les parcs sont faits pour les sportifs, les gens en forme qui vont se recueillir dans les parcs et récemment la SÉPAQ a réduit les tarifs des familles et des enfants et admis les personnes en mobilité réduite, et c'est formidable.

Cependant, la loi pour les personnes à mobilité réduite date de 40 ans, alors c'est un rattrapage, là. Ce n'est rien d'autre que ce que la loi demande.

665 Quand j'ai attendu la présentation ici que la SÉPAQ s'ouvrait et que le projet s'ouvrait aux personnes les plus vulnérables, et on a mentionné des personnes avec des problèmes de santé mentale, ceux qui ont besoin de se ressourcer dans la nature, je me suis demandé : comment a-t-on pu arriver là? La personne qui a mené ça a dû mener ça avec rigueur et conviction parce que les institutions publiques, et je le connais pour avoir vécu dedans, sont extrêmement traditionnelles
670 et changer un iota de leur programmation est impossible.

Alors, je souhaite beaucoup de succès et je veux vous poser une question à vous, les président et vice-présidente de cette commission.

675 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous écoutons.

680 **M. MICHEL BUREAU :**

Qu'est-ce que vous avez prévu pour entendre d'autres personnes que celles qui viennent défendre leurs intérêts et leur quiétude? Dans cette audition, c'est tout ce qu'on entend. Et qu'est-ce que vous, les présidents, vous avez prévu? Et ces gens-là ne vont pas venir naturellement vous voir; ce sont des exclus. Alors, je vous écoute.

685 **LE PRÉSIDENT :**

690 C'est une excellente question, je sens qu'elle m'est adressée, qu'elle nous est adressée. Il y a beaucoup d'efforts qui sont faits, vous en êtes un témoin, un effort qui est fait pour entendre des gens qui ont des questions différentes à poser.

695 Le BAPE fait beaucoup d'efforts pour aller vers les citoyens. On a plusieurs plateformes, dont la possibilité de participer en ligne, c'est déjà une innovation qui nous permet d'aller vers les gens, de ne pas obliger les gens à se présenter en salle ici, pour toutes sortes de considérations de vulnérabilité ou de mobilité, comme vous l'évoquez.

700 Nous avons offert également, dans le cadre de cette commission d'enquête, la possibilité aux gens qui ne pouvaient pas ou qui ne voulaient pas se déplacer en salle pendant huit jours, de poser des questions en ligne via la plateforme Web, via le courriel, via également une messagerie vocale. Donc, c'est des personnes qui peuvent adresser des questions à la commission, que nous intégrons à notre questionnement.

705 Nous avons un Code de déontologie également et nous respectons les valeurs éthiques du BAPE qui nous permettent aussi d'accueillir, dans un climat le plus respectueux possible et le plus courtois, toutes les opinions, toutes les personnes qui voudraient se présenter devant nous.

Donc, nous sommes également ouverts à des suggestions, et je sens que vous avez potentiellement des suggestions, donc je vous encourage fortement à nous proposer, via les gens qui sont à la table, à l'accueil à l'arrière, à nous proposer des solutions, et ça nous fera plaisir d'y donner suite dans la mesure et l'encadrement légal qui sont ceux des commissions d'enquête.

710

Je ne sais pas si ça peut vous ouvrir sur les possibilités. En fait, je vous encourage à nous donner vos commentaires. Peut-être pas sur cette plateforme-ci; la plateforme est pour poser des questions. Il ne faudrait pas prendre non plus le temps pour les gens qui se sont déplacés puis qui veulent poser des questions sur le projet, donc je vous accorderais une seconde question parce que celle-ci m'était adressée et ce n'est pas tellement à moi de... ici présentement, on analyse le projet d'agrandissement du parc du Mont-Orford.

715

Donc, si vous avez une deuxième question que je vais pouvoir adresser soit aux personnes-ressources, soit au ministère responsable, je vais le faire avec plaisir.

720

M. MICHEL BUREAU :

J'ai une deuxième question, mais je voudrais vous faire remarquer que vous – et je ne veux pas vous offenser, mais la structure de consultation n'a pas été faite et pensée pour aller chercher les gens qui ont besoin qu'on aille les chercher, qui ne vont pas venir spontanément. Comment vous – vous ignorez que les quatre centres pédiatriques de la province...

725

LE PRÉSIDENT :

Monsieur?

730

M. MICHEL BUREAU :

Oui?

735

LE PRÉSIDENT :

Je vous encourage fortement à donner vos commentaires sur la commission d'enquête, sur les services que le BAPE offre. Dans un deuxième temps aussi, vous pouvez déposer un mémoire,

740 ça va nous faire plaisir de le recevoir, nous allons le traiter en conséquence, mais le précieux temps que la commission offre, c'est pour les gens qui veulent s'informer sur le projet.

Donc, si, et je vous donne une dernière chance, si vous avez une question à adresser sur le projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford.

745

M. MICHEL BUREAU :

J'ai une deuxième question. Le BAPE bascule sous la tutelle de madame Isabelle Charest...

750

LE PRÉSIDENT :

Monsieur, je vais être obligé de vous arrêter maintenant. Je pense que vous avez eu votre droit de parole...

755

M. MICHEL BUREAU :

Non, c'est ça, ma question. Ma question, c'est : pourquoi n'est-elle pas ici?

LE PRÉSIDENT :

760

Nous avons le projet, c'est le *Projet d'agrandissement de la limite du parc national du Mont-Orford*. Je vous remercie de vous être déplacé, mais je vais devoir passer à un prochain intervenant. Merci beaucoup, bonne soirée, Monsieur Bureau.

765

M. MICHEL BRASSARD

LE PRÉSIDENT :

770

Je vais appeler un prochain intervenant, Monsieur Michel Brassard.

M. MICHEL BRASSARD :

775

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

780

Bonsoir, Monsieur Brassard, on vous écoute.

M. MICHEL BRASSARD :

785

Bon. Merci de me recevoir une deuxième fois dans la journée.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait plaisir, on est là pour ça.

790

M. MICHEL BRASSARD :

Moi, ma question est sur la faune puis les espèces en biodiversité, comme monsieur Olivier a mentionné. À la page 12, qui est côté nord, en fait, le parc a été rapetissé parce qu'il y avait des salamandres – je cherche l'autre nom – des salamandres sombres du Nord, O.K., c'est vrai.

795

Moi, ma question : pourquoi personne n'a mentionné le parking du chemin des Bûcherons, il y a des tortues de bois, que j'ai des photos de 2017, qu'on rencontre souvent sur le chemin des Bûcherons. C'est une espèce que le gouvernement, la Faune, j'ai des documents que je vais remettre, depuis 2005, c'est une espèce en voie de disparition, c'est protégé.

800

Puis en tant que citoyen marcheur et randonneur du coin, de tout le parc que vous allez faire – je les connais toutes les trails de quatre roues – puis il y a des salamandres, ça s'appelle des salamandres maculées, où est-ce qu'il y a la carrière. C'est une autre espèce. Puis je n'ai pas vu de registre, ou est-ce qu'il y a un registre?

805

Ma question est : pourquoi faire le parking sans avoir fait une expertise des espèces qui sont là? Est-ce qu'il y a un registre de fait?

LE PRÉSIDENT :

810 Parfait. Je vais adresser la question à monsieur Pelletier. Concernant des inventaires d'espèces menacées et vulnérables ou à statut précaire, je pense que monsieur en a nommé deux, peut-être que vous pourriez élaborer aussi sur d'autres. Là, on a parlé de la tortue des bois et de la salamandre maculée, mais j'imagine que vous pouvez...

815 **M. MICHEL BRASSARD :**

Chemin des bûcherons, une fois par semaine, tu peux en voir.

LE PRÉSIDENT :

820 On va laisser monsieur Pelletier répondre à la question.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

825 Je pense que c'est important de spécifier, c'est un élément qui n'a pas été abordé encore de notre part dans le cadre de la commission, mais pour présenter le concept d'aménagement, le plan de zonage qu'on a présenté hier lors de l'ouverture, il y a tout un travail terrain qui a été fait en amont de cette présentation-là. Il y a une caractérisation fine qui est faite du milieu. Les équipes qui m'accompagnent ont contribué grandement à ce travail-là. Donc, ça fait plusieurs années qu'on
830 arpente aussi le territoire pour justement recenser tous ces éléments-là.

Lors de la présentation hier, on a fait état des espèces fauniques ou floristiques qui ont été recensées. Je vais laisser mon collègue Alain Thibault compléter, puis Claudia Lascelles aussi spécifier par rapport aux éléments de conservation, mais il y a un élément qu'il est important de
835 comprendre, c'est que le parc national a, comme engagement principal, de voir à la conservation. Comme j'ai mentionné, c'est l'article 1 de la *Loi sur les parcs* qui le mentionne, puis pour voir à cette conservation-là sur des territoires qui sont parfois fréquentés, on a la responsabilité de ne pas divulguer l'endroit spécifique où se localisent certaines espèces floristiques ou fauniques pour, justement, garantir leur préservation.

840

Donc, je veux juste mettre ça dans le contexte. Je vais laisser mes collègues compléter la réponse. Donc, je passe la parole à Alain Thibault.

M. ALAIN THIBAUT :

845

Merci. En fait, je vais laisser Claudia répondre sur la question des espèces en situation précaire. Je voudrais juste, par contre, apporter une petite nuance par rapport à ce que monsieur Brassard a rapporté, que le parc serait rapetissé parce qu'il y a une espèce de salamandre, la salamandre sombre du Nord, ce n'est pas exactement ça qui s'est produit.

850

En fait, c'est que les sentiers de véhicules hors route qui se trouvent dans le projet de réserve de biodiversité, l'intention initiale, c'était effectivement d'inclure ces terrains-là au parc national et de relocaliser les sentiers de véhicules hors route aux limites nord et est du territoire.

855

Et quand on a exploré cette situation-là, on a rencontré plusieurs, on va dire, obstacles à ce scénario-là, principalement au niveau du drainage, mais aussi, on a trouvé un habitat de salamandres sombres du Nord, et ça fait partie des raisons pour quoi on a évacué la possibilité de relocaliser les sentiers de véhicules hors route.

860

On s'est dit, si on veut maintenir ces liens régionaux là, les sentiers devront demeurer à leur emplacement actuel et on va devoir explorer un autre scénario qui a été, finalement, la décision qui a été prise, de ne pas protéger ce secteur-là par un statut de parc national, mais plutôt par un statut de réserve de biodiversité.

865

Donc, c'est la précision que je veux apporter, puis pour la suite, je vais laisser la parole à Claudia.

LE PRÉSIDENT :

870

Merci. On vous écoute.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

875 Oui. Donc, je veux revenir sur le prototype de caractérisation qu'on fait. Donc, tout ce qu'on vous a proposé dans le concept d'aménagement a été vérifié sur le terrain, évidemment, et revérifié et contrevérifié encore une fois.

880 Donc, il y a tout un processus qui fait que – à moins que vous ne vouliez que j'aille dans le détail, j'aurais une présentation que je pourrais vous faire pour dire... mais sinon dans les grandes lignes, quand on propose quelque chose, on va d'une idée à finalement la finalité : est-ce que ça se peut ou ça ne se peut pas sur le terrain? Puis, est-ce que ça compromet la conservation ou certaines espèces, ou la biodiversité, ou des milieux naturels fragiles?

885 Donc, dans les...

LE PRÉSIDENT :

890 Bien, en fait, pour votre question, je voulais juste vous aider peut-être à formuler la réponse. Monsieur a parlé de la salamandre maculée, et je pense qu'il a eu sa réponse via monsieur Thibault.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

Exact.

895 **LE PRÉSIDENT :**

900 Je pense qu'on a évoqué la tortue des bois aussi dans le secteur du chemin des Bûcherons. Sans aller dans une présentation très générale, peut-être répondre spécifiquement sur la tortue des bois, s'il vous plaît.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

905 Jusqu'à maintenant, on n'a pas répertorié de tortues des bois dans ce secteur-là. La seule tortue des bois qu'on a rencontrée était sur la piste de motoneige 521; évidemment, pas pendant qu'il y avait de la neige. Mais c'est le seul endroit où on l'a répertoriée, mais on la cherche, par

contre. Donc, il y a d'autres espèces de tortues sur le territoire, mais la tortue des bois, jusqu'à maintenant, on ne l'a pas vue, et on poursuit notre acquisition de connaissances.

910 Ça fait que ça, c'est important de savoir que ce n'est pas bouclé tant que le processus continue, avance, le processus de caractérisation est de plus en plus fin, on le poursuit, et la tortue des bois n'a pas été répertoriée jusqu'à maintenant dans ce secteur-là.

LE PRÉSIDENT :

915 Parfait. Donc, je comprends que monsieur aurait des informations, là, que vous pourrez potentiellement échanger peut-être par la suite, mais on a bien entendu vos informations.

M. MICHEL BRASSARD :

920 Parce que ce n'est pas une qu'on a vue en tant que...

LE PRÉSIDENT :

925 Mais on ne commentera pas, comme je disais hier, on ne commentera pas la réponse, mais c'est bien que vous apportiez ces informations-là à la commission, puis je vous encourage à le faire aussi sous forme de mémoire, c'est des informations qui peuvent être précieuses autant pour nous que pour les gens du ministère responsable.

M. MICHEL BRASSARD :

930 Bien, moi, j'avais demandé s'il y avait un registre qui a été établi, comptabilisé, je ne sais pas, des espèces là où est le stationnement des Bûcherons, c'est ça que j'ai demandé aussi, s'il y en a un.

935 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, je peux redonner la parole du côté du ministère responsable. Moi, ce que j'ai entendu, c'est que ce registre-là existe et actuellement, dans le registre, il n'y a pas de tortue des bois à l'endroit que vous avez spécifié. Je voudrais de confirmer, là, pour être bien certain?

940 **Mme CLAUDIA LASCELLES :**

C'est tout à fait ça.

945 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, je vous demanderais maintenant de poser votre deuxième question.

M. MICHEL BRASSARD :

950 Ma deuxième question : si le parking du Bûcheron – je sais, je fesse sur le clou, là –, il finit par finir, qu'on ait un stationnement, est-ce qu'il va y avoir des bornes électriques? Parce que, là, on va tomber, peut-être en 2026, ça va être fait, là, je ne sais pas trop, puis en fait, ça va éviter la pollution du va-et-vient pour les résidents qui sont autour, parce qu'on s'en va vers ça, les autos électriques.

955 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, je vais commencer avec votre question très précise, là, sur la présence de bornes électriques dans les stationnements. J'aimerais savoir, pour le stationnement du chemin des Bûcherons, mais peut-être plus globalement aussi, pour les autres infrastructures, s'il vous plaît?

960 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Bien, en fait, pour toutes les infrastructures qui sont prévues de stationnement à l'intérieur du territoire destiné à l'agrandissement, c'est une des prochaines questions. On sait, comme monsieur en a fait mention, vers où on se dirige au cours des prochaines années en termes de parc autoroutier ou, pas de parc autoroutier, mais de parc de véhicules électriques, donc c'est bien entendu que le concept d'aménagement va devoir s'adapter à cette réalité-là.

970 Une des prochaines analyses qu'on doit faire, puis on en a déjà discuté au sein de l'équipe, c'est d'approcher les gens d'Hydro-Québec pour évaluer si, dans les différents secteurs où on veut arriver avec des infrastructures, s'il y a une capacité électrique suffisante pour alimenter un réseau de bornes assez larges pour le futur.

975 Donc ça, c'est une des prochaines étapes qui nous reste à franchir avec les gens d'Hydro-Québec, mais je ne veux pas parler de nombre, mais c'est clair que quand il va y avoir un stationnement, il va y avoir des bornes de recharge électrique, là.

980 Donc, le concept va devoir prévoir ces éléments-là. Maintenant, il reste à savoir, est-ce qu'on est capable d'amener la capacité d'énergie suffisante à ces endroits-là?

LE PRÉSIDENT :

985 Parfait, merci. Avant d'aller vers l'audio, un intervenant en ligne, est-ce que vous avez un plan ou un concept pour un peu diversifier les modes de transport pour que les gens puissent se rendre à différents endroits? Un peu dans la perspective de la question de monsieur, à savoir, bon, est-ce qu'on veut encourager l'utilisation de véhicules électriques? Est-ce qu'on a de l'autopartage? Est-ce qu'on a du transport collectif?

990 Est-ce que c'est des avenues que vous avez envisagées au niveau du déplacement vers les lieux, les lieux d'attrait dans le parc ou les pôles d'attraction dans le parc? La connectivité avec le réseau de transport collectif, par exemple, ou ce genre de chose?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

995 Oui. Pour le territoire d'agrandissement, je passerais peut-être la parole à Brigitte Marchand qui pourrait peut-être répondre à ça. Sinon, de façon globale, dans le réseau des parcs nationaux, il existe plusieurs initiatives pour accéder au parc ou pour accéder au territoire à l'intérieur des parcs. Dans ce cas-là, peut-être que mon collègue André Despatie pourrait compléter, mais pour le volet plus réseau.

1000

LE PRÉSIDENT :

1005 Parfait. Donc, on va aller de votre côté puis ensuite, j'irai peut-être du côté réseau, mais pour spécifiquement le projet d'agrandissement?

Mme BRIGITTE MARCHAND :

1010 Oui. Bien, effectivement. Tout d'abord, on a, bon, tout ce qui est lien cyclable, on encourage – vous m'entendez, oui? – tout ce qui est lien cyclable, donc on encourage évidemment le transport alternatif, donc utiliser la bicyclette, le vélo, mais aussi, avec tout l'avènement du vélo électrique, on a aussi prévu du vélo-partage, donc des vélos à assistance électrique ou électriques, assistance électrique, que les gens peuvent réserver, un peu comme un BIXI à Montréal, mais ce sera une formule qu'on aura à l'intérieur du parc.

1015 On a évidemment la navette qui permet d'amener les gens du côté du secteur Montjoie.

1020 Il y a également, en lien avec Montréal, une clientèle de Montréal, la navette *Nana* – ça s'appelle comme ça –, *Navette nature*, donc c'est une petite entreprise qui a organisé des voyages. Au lieu de prendre la voiture pour se rendre au parc national du Mont-Orford, cette navette-là amène des gens en autobus, donc faire des sorties plein air. Puis c'est différents parcs nationaux qui adhèrent à cette formule-là.

1025 Ça fait qu'il y a différentes alternatives. Évidemment, on a à travailler, on est sensible au transport alternatif, et essayer de diminuer l'utilisation de la voiture solo.

LE PRÉSIDENT :

1030 Donc, vous avez parlé d'exemples pour Montréal, est-ce qu'il y a des exemples à l'échelle régionale, je ne sais pas, par rapport au transport collectif de Sherbrooke ou de Magog ou des villes autour?

Mme BRIGITTE MARCHAND :

1035 On souhaiterait approcher la municipalité de Sherbrooke pour voir la possibilité que le transport autobus de la municipalité de Sherbrooke puisse s'approcher ou, en tout cas, être à proximité du secteur Montjoie. On est à Sherbrooke sur le chemin du Lac-Montjoie, mais aussi Saint-Élie, donc on veut voir les possibilités, mais tout ça est à travailler encore.

1040 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Je vais me tourner vers monsieur Despatie, peut-être, pour nous entretenir de façon plus globale des visions ou des orientations au niveau national.

1045 **M. ANDRÉ DESPATIE :**

1050 Oui. Donc, au niveau du réseau des parcs nationaux particulièrement, plusieurs ententes de transport collectif existent. Madame Marchand faisait référence à une des entreprises, il y en a plusieurs entreprises qui desservent le marché du grand Montréal pour amener les gens soit au territoire de Tremblant ou aux territoires de la Montérégie ou des Cantons de l'Est. Dans la région de Québec, on en a aussi.

1055 Donc, c'est une pratique qui existe et qui se développe à partir du moment où est-ce que le parc est en opération. C'est difficile de planifier à l'avance un tel scénario. On peut l'envisager, mais souvent, ces partenaires-là veulent voir c'est quoi la valeur ajoutée pour leur propre entreprise, pour pouvoir faire bénéficier leur entreprise et les citoyens.

1060 Mais il existe des exemples qui vont inspirer sans doute Mont-Orford, tout comme des modèles qu'on a avec des entreprises de transport en commun sur la Rive-Sud de Montréal qui amènent des citoyens dans nos parcs de la Montérégie depuis quelques années maintenant, en périodes estivale et hivernale.

LE PRÉSIDENT :

1065 Parfait, merci beaucoup. J'ai ouvert plus large votre question et je vous remercie pour votre intervention.

1070

Mme SYLVIE DUPRAS-FONTAINE

(par téléphone)

LE PRÉSIDENT :

1075

Comme je l'avais annoncé, là, je vais aller en mode audio pour madame Sylvie Dupras-Fontaine. Nous vous écoutons.

Mme SYLVIE DUPRAS-FONTAINE :

1080

Oui, bonjour, Monsieur le Président. J'aimerais savoir, il est question des peuples autochtones dans la documentation sur l'agrandissement du territoire du Mont-Orford, est-ce qu'il y en a qui vivent dans la zone d'agrandissement prévue? Si oui, est-ce que vous allez leur permettre la chasse, la pêche et le piégeage comme ils le font normalement?

1085

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pelletier, je vous dirige la question.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1090

Oui. Donc, à la première partie de la question, la réponse, c'est non, il n'y a pas de communautés autochtones qui vivent à l'intérieur du territoire d'agrandissement.

1095

Il y a – bien, en fait, je vais peut-être passer la parole à ma collègue André-Anne Gagnon qui va compléter, mais il y a une communauté autochtone qui a un territoire d'intérêt sur le territoire prévu pour le projet d'agrandissement et puis donc, il y a certains droits qui sont respectés par rapport aux Premières Nations qui sont reconnues comme étant occupantes ancestrales du territoire.

1100 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

1105 Donc, en effet, on a consulté le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, dans ce cas-ci, pour la Nation Waban-Aki qui était considérée justement comme Nation d'intérêt dans le projet d'agrandissement et on ne nous a pas rapporté qu'il y avait des gens qui résidaient sur le territoire de l'agrandissement.

1110 Pour la question plus particulière sur qu'est-ce qui peut être permis pour les membres de la Nation Waban-Aki sur le territoire de l'agrandissement et, je vais élargir, au parc national du Mont-Orford dans son ensemble, c'est enchâssé dans le *Règlement sur les parcs*. Donc, ça permet certaines activités alimentaires, rituelles ou sociales par les membres d'une Nation autochtone identifiée dans l'Annexe 1 du Règlement.

 Donc, c'est le cas pour la Nation Waban-Aki pour le parc national du Mont-Orford.

1115 Je peux peut-être détailler la liste – je ne sais pas si on veut aller dans le détail – la liste d'activités où les membres de cette Nation-là bénéficient d'un régime d'activités différent, si justement cette activité-là est pratiquée à des fins alimentaires, rituelles ou sociales. Je ne sais pas si on veut en faire l'énumération.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

 Mais la question était de savoir, est-ce que certaines activités vont être autorisées dans l'agrandissement.

1125 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

 J'ai compris chasse, pêche et piégeage.

1130 **LE PRÉSIDENT :**

 Exact.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1135

Bien, la pêche, il n'y a aucun lac qui fait partie, qui est complètement intégré dans le territoire de l'agrandissement, donc c'est les mêmes activités de... oui, c'est vrai, des plus petits lacs de plus faible ampleur, tu as raison, Alain. Mais sinon, c'est le régime de pêche qui s'applique actuellement, donc ce n'est pas modifié par l'arrivée de l'agrandissement.

1140

Chasse et piégeage, par contre, je pense que ce n'est pas autorisé dans un parc national.

LE PRÉSIDENT :

1145

Non, effectivement, mais dans le contexte où c'est une activité traditionnelle, culturelle chez les communautés autochtones, est-ce que ce serait autorisé? Est-ce qu'il y a des ententes particulières avec les Premières Nations, avec les communautés Waban-Aki, comme vous l'avez mentionné, qui sont celles que vous avez contactées?

1150

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Si vous permettez, Monsieur le Président, on la prendrait en délibéré, là. On est en train de fouiller, mais le temps de trouver des articles de loi, on pourrait vous revenir avec la réponse probablement même d'ici la fin de la soirée.

1155

LE PRÉSIDENT :

Pas de problème, vous pouvez la prendre en délibéré. Madame Paul?

1160

LA COMMISSAIRE :

Oui, peut-être juste en complément d'information. Est-ce que vous pouvez faire l'état de situation actuellement? Est-ce que la Nation Waban-Aki fréquente le territoire, pratique des activités que madame a identifiées? Qu'est-ce que c'est, la situation actuelle? Puis ça peut être incorporé à la réponse que vous allez nous fournir un peu plus tard.

1165

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1170 C'est qu'on a quand même détaillé, dans *l'État des connaissances*, justement, l'utilisation du territoire qui était faite par la Nation Waban-Aki. Je ne sais pas si mes collègues de la SÉPAQ, il y a quelqu'un qui veut compléter la réponse, ou si on peut l'intégrer dans notre réponse plus tard?

LE PRÉSIDENT :

1175 Oui. Je pense que vous pouvez intégrer cette réponse-là au même titre que la première partie. Je vais retourner vers madame Dupras-Fontaine pour votre deuxième question.

Mme SYLVIE DUPRAS-FONTAINE :

1180 Oui, merci beaucoup. Ma deuxième question, c'est est-ce que nous pourrions en savoir plus sur la nouvelle zone de services pour le lot loué à Télé-Québec? Est-ce que ce serait possible, par exemple, de savoir à quel endroit ils sont situés?

LE PRÉSIDENT :

1185 Moi, je m'excuse, je n'ai pas bien entendu, le son n'était peut-être pas assez bon, là. Pouvez-vous répéter juste le nom du propriétaire du lot que vous avez mentionné?

Mme SYLVIE DUPRAS-FONTAINE :

1190 Il était question dans les documents de Télé-Québec.

LE PRÉSIDENT :

1195 O.K., Télé-Québec. Parfait, merci. Ce n'était pas trop compliqué, finalement.

Mme SYLVIE DUPRAS-FONTAINE :

1200 Non, sauf que ça a mal passé.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, un problème de son. Donc, je vais aller vers monsieur Pelletier.

1205

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui. En fait, le lot – ce n'est pas un lot, mais... oui, c'est un lot? O.K. Donc, on me confirme que c'est un lot, mais où Télé-Québec est installée, ce n'est pas dans le territoire du projet d'agrandissement, c'est dans le parc actuel, dans le parc national actuel. Mais donc, il y a une antenne qui appartient à Télé-Québec, qui est sous bail avec le Ministère pour permettre la localisation de cette antenne-là au sommet du mont Orford, effectivement.

1210

LE PRÉSIDENT :

Donc, merci. Madame Dupras-Fontaine, vous avez compris que la première question que vous avez posée a été prise en délibéré, le ministère responsable va nous revenir avec la réponse, donc elle sera webdiffusée ou vous pourrez avoir accès aux transcriptions pour avoir la réponse à votre question. Donc, je vous remercie beaucoup pour votre intervention.

1215

1220

Mme GENEVIÈVE GOULET

(visioconférence)

1225

LE PRÉSIDENT :

On va poursuivre avec des interventions vidéo et audios, c'est des gens qui sont inscrits en ligne. Donc, la prochaine intervention, c'est madame Geneviève Goulet, par vidéo.

1230

Mme GENEVIÈVE GOULET :

Oui, bonjour, Monsieur le Président. Vous m'entendez bien?

1235

LE PRÉSIDENT :

Très bien. On vous écoute.

1240

Mme GENEVIÈVE GOULET :

Parfait. Alors, on s'est parlé cet après-midi, je me représente, donc Geneviève Goulet, je suis gestionnaire du Camping Plage McKenzie situé tout au nord du lac Brompton sur la route 222.

1245

Alors, on s'est parlé cet après-midi d'enjeux de sécurité, je reviens avec les mêmes enjeux, mais avec des questions différentes.

1250

Alors, chez nous, en haute saison, on peut compter une clientèle sur place d'autour de 800 personnes. Donc, ce qui n'est quand même pas négligeable. Considérant qu'on se situe à moins de 2 kilomètres de l'agrandissement du parc, et principalement du nouveau stationnement à la paroi du lac La Rouche, considérant qu'on a une clientèle de jeunes familles, de familles très sportives qui, on s'entend, va vouloir se déplacer en masse au parc, là – c'est un fait, on est certain de ça –, considérant qu'on veut éviter de rajouter de la circulation automobile sur la route 222, et considérant qu'on parle depuis tantôt de transport alternatif que l'on veut favoriser, on a, nous, une ancienne piste de motoneige qui nous relie au futur stationnement de la paroi du lac La Rouche, qui est un chemin qui est presque praticable encore.

1255

Ma question, c'est : est-ce qu'il a été envisagé d'utiliser ce chemin-là pour relier notre gros bassin de clientèle, pour éviter de les faire circuler sur la route 222 en vélo, pour qu'ils puissent se rendre directement au parc?

1260

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Est-ce que cette information-là a été portée à votre attention? Est-ce que vous avez analysé la possibilité évoquée par madame Goulet?

1265

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui, c'est une option qui a été analysée, et je vais laisser ma collègue, André-Anne Gagnon, expliciter.

1270

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

En effet, j'avais eu une discussion avec votre collègue du Camping McKenzie à ce niveau-là. Donc, on a pris en note sa demande, puis on a été voir ensuite de ça sur le terrain s'il y avait une possibilité d'utiliser l'emprise, comme vous mentionnez, qui est déjà existante – mentionnons quand même que c'est une vieille emprise qui se referme, mais l'empreinte est là sur le milieu, donc s'il y a possibilité de l'utiliser pour faire un lien.

1275

Bon, malheureusement, bien, l'emprise proposée est un ancien chemin forestier d'environ 4,8 kilomètres. Ça sert aux motoneiges durant l'hiver, sauf que pendant l'été, c'est une emprise qui est extrêmement mal drainée. Il y a des milieux humides, il y a des étangs vernaux, donc il faudrait faire des travaux majeurs de réaménagement pour le rendre praticable et pérenne. On parle de recharge du sentier, et cetera.

1280

Donc, il y aurait un impact environnemental non négligeable et possiblement inacceptable de faire cette route-là. Je ne sais pas si on veut afficher la carte à l'écran pour visualiser peut-être le lien dont on parle?

1285

Aussi, il y a la route 222 à proximité. Donc nous, on l'a vraiment marché pour aller voir sur le terrain. La route 222, sur la première moitié du 4,8 kilomètres est très audible, là, ce n'est pas un environnement très agréable pour une randonnée pédestre. Il n'y a pas... on n'a pas trouvé d'éléments d'intérêt qui pourraient justifier, justement, l'aménagement de ce sentier-là.

1290

Donc, étant donné qu'une randonnée de près de 10 kilomètres aller-retour pour se rendre à la paroi Larouche, étant donné tous les éléments qu'on a mentionnés précédemment, c'est ce qui a fait en sorte qu'on n'a pas retenu cette proposition-là pour un sentier pédestre.

1295

1300

Maintenant, madame mentionne également le lien cyclable, la possibilité justement pour les utilisateurs du camping d'avoir accès aux randonnées cyclables du parc national à partir du camping sans prendre la voiture, nécessairement, là.

1305

On est sensibles à ça aussi, mais il y a d'autres possibilités que de créer des liens dans le parc national. C'est-à-dire que le camping McKenzie est vis-à-vis la main qu'on voit, et donc il y a possibilité de prendre le chemin Larochelle et le chemin des Baies. C'est des petites rues municipales à 50 kilomètres/heure qui sont tout à fait praticables pour le vélo.

1310

Et donc, sur une distance, pour aller rejoindre finalement l'entrée qui est prévue sur le chemin J.-A.-Bombardier, c'est une entrée piétonne et cyclable, donc qu'ils peuvent aller rejoindre à ce moment-là, et se connecter au réseau des sentiers cyclables du parc.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Goulet, si vous avez une deuxième question, on vous écoute.

1315

Mme GENEVIÈVE GOULET :

Ma deuxième question, toujours dans un enjeu de sécurité, en fait, j'aimerais savoir quelle sera la vitesse permise pour les voitures aux abords de l'entrée du parc sur la route 222 et s'il est prévu d'agrandir la zone de 70 kilomètres/heure qui se termine actuellement tout près du chemin des Baies?

1320

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous êtes en mesure de répondre à cette question sur la vitesse?

1325

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Je vais laisser ma collègue André-Anne Gagnon poursuivre.

1330 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

1335 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Encore une fois, je vais me référer à l'étude de EXP qu'on a réalisée pour justement évaluer la faisabilité et la sécurité d'aménager des accès à ces endroits-là.

1340 Donc, il y aura peut-être des surlargeurs qui seront nécessaires parce que c'est un chemin en croix, si on veut, vers le nord pour aller au secteur ruisseau Gulf et vers le sud pour aller vers le Camping McKenzie et donc peut-être des surlargeurs vont être... le Camping McKenzie, je m'excuse, le camping de l'agrandissement du parc national, je m'excuse, et donc, il y aura peut-être des aménagements sur la route qui seront nécessaires, mais l'accès a été confirmé comme étant sécuritaire par le MTQ, qu'on a consulté pour valider nos interprétations ou, plutôt, nos études qu'on a fait réaliser.

1345 Donc, c'est un accès qui ne nécessite pas de diminution de vitesse, mais peut-être certains aménagements sur la route.

1350 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Justement, on parle du Camping McKenzie, puis ça m'a fait penser, le lapsus que vous avez fait par rapport au camping, je crois que la distance est assez courte entre les deux campings. Je me demandais, là, dans une perspective de bonification de l'offre d'hébergement – 1355 c'est un peu ce qu'on lit dans le document d'information, vous dites que ça va permettre, l'agrandissement, le projet d'agrandissement du parc va permettre de bonifier l'offre d'hébergement en complément de celle qui existe déjà.

1360 Comment l'offre d'hébergement a été considérée? Comment vous l'avez intégrée dans vos prévisions au niveau de l'offre d'hébergement? Je profite justement de madame ici qui connaît bien le Camping McKenzie pour y travailler, pour vous poser cette question-là qui dérive un peu du sujet, mais que je trouve pertinente.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1365

Oui, merci, Monsieur le Président. Je vais passer la parole à Brigitte Marchand qui va pouvoir expliciter.

Mme BRIGITTE MARCHAND :

1370

Tout d'abord, pour ceux qui connaissent déjà le parc national du Mont-Orford, notre taux d'occupation des campings que l'on a actuellement, donc le Camping du lac Stukely et le Camping du lac Fraser sont déjà des campings qui sont très occupés. Donc, on a un taux d'occupation très élevé, ce qui fait qu'évidemment, les besoins en hébergement dans l'agrandissement vont donc, au niveau du camping, permettre le débordement de nos campings actuels et faire en sorte qu'on va avoir un nombre d'hébergements disponibles aussi qui vont être un peu plus au nord, donc on amène des gens vers le nord.

1375

Dans la MRC du Val-Saint-François, ce n'est pas nécessairement au niveau des hébergements; il y avait un potentiel de croissance aussi au niveau de la quantité d'hébergement. Notre clientèle est une clientèle qui n'est pas saisonnière. C'est une clientèle qui ne peut pas rester sur les sites plus de deux semaines, donc ce qui fait qu'on a une offre qui est différente, en partie, de l'offre ici du Camping McKenzie, qui eux, si je ne me trompe pas – puis peut-être que madame pourra répondre – mais ils sont plus orientés vers une clientèle saisonnière.

1380

1385

Donc, un grand pourcentage de leur clientèle sont plus permanents sur le site et nous, on est vraiment sur une clientèle qui tourne au niveau de la clientèle du camping.

LE PRÉSIDENT :

1390

Je ne voulais pas nécessairement cette offre-là spécifiquement. Ma question était plus large, à l'échelle, bon, du parc existant. Vous avez répondu à la question, mais à l'échelle régionale, là, hormis l'offre du camping McKenzie?

1395 **Mme BRIGITTE MARCHAND :**

En fait, il y a de la capacité, en fait il manque de capacité d'hébergement, je pense qu'on va venir s'inscrire, d'autant plus qu'un parc national est un attrait national. Ça attire une clientèle, ça l'a un attrait vraiment plus large que juste régional, donc on va venir... en fait, l'offre va permettre justement d'augmenter la quantité d'hébergement au niveau du Val-Saint-François.

1400

LE PRÉSIDENT :

Et ça, c'est appuyé sur des études qui ont été faites pour évaluer justement cette capacité-là ou la saturation peut-être de la capacité?

1405

Mme BRIGITTE MARCHAND :

Oui. Bien, en fait, on a une étude qu'on a faite, socioéconomique, déjà il y a deux ans, et à partir de cette étude-là, ça nous permettait d'avoir l'information.

1410

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est l'étude d'ÉcoTec Consultants, cette étude-là?

1415

Mme BRIGITTE MARCHAND :

Non, l'étude d'ÉcoTec est des retombées économiques.

1420

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme BRIGITTE MARCHAND :

On a une autre étude qui est socioéconomique.

1425

LE PRÉSIDENT :

1430 Est-ce que cette étude-là peut être déposée aussi à la commission? Puis j'en profite aussi pour vous demander l'étude d'ÉcoTec Consultants, parce que c'est une étude – on reviendra sur les retombées économiques régionales, mais ce sont deux études que la commission aimerait obtenir.

1435 Madame Goulet, je vous remercie beaucoup de vos interventions. Bonne soirée.

Mme GENEVIÈVE GOULET :

1440 Merci, à vous aussi.

M. OLIVIER BELHUMEUR

(par téléphone)

1445

LE PRÉSIDENT :

Nous serions prêts à aller vers l'audio. C'est Olivier Belhumeur qui devrait être en ligne. Bonsoir.

1450

M. OLIVIER BELHUMEUR :

Bonsoir. Vous m'entendez bien?

1455

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. OLIVIER BELHUMEUR :

1460

O.K. Moi, je suis un grand amateur d'astronomie et je trouve que le ciel étoilé, c'est une richesse qui est en voie d'extinction. L'effet de la pollution lumineuse, on le sait, ça a un effet nocif sur la faune et la flore et sur les cycles biologiques des humains.

1465

Ma question est la suivante : est-ce qu'il va y avoir des mesures en place afin de limiter la pollution lumineuse à l'intérieur puis en bordure du parc?

LE PRÉSIDENT :

1470

J'ai bien compris, pour limiter la pollution lumineuse, donc des mesures qui devraient être mises en place?

M. OLIVIER BELHUMEUR :

1475

Oui, dans le fond, pour mettre à jour un peu les... contre la pollution lumineuse à l'intérieur et en bordure du parc.

LE PRÉSIDENT :

1480

Parfait. J'adresse votre question à monsieur Pelletier.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1485

J'aurais tendance à dédoubler la réponse à cette question-là. J'en profite pour signifier, puis mon collègue André Despatie va sûrement me payer une bière à la fin de soirée là-dessus, mais la SÉPAQ a gagné des prix, a des reconnaissances internationales ou canadiennes, en tout cas, à tout le moins, pour les efforts qu'ils font en termes de réserve de ciel étoilé.

1490

Ça a été reconnu, notamment, au *Conseil canadien sur les parcs* à l'hiver dernier. Donc, ils ont en place des mesures pour faire valoir un peu la préservation d'un ciel étoilé. Je vais peut-être passer la parole à Claudia Lascelles pour qu'elle puisse expliciter s'il y a des choses qui se font spécifiquement pour le parc national du Mont-Orford actuellement, mais peut-être après passer la

parole à André Despatie, qui pourra parler de ce qui se fait dans le réseau des parcs nationaux, plus largement.

1495

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait. Juste avant, préciser qu'on parle de la partie de l'agrandissement, peut-être pas le parc actuel, là.

1500

Mme CLAUDIA LASCELLES :

Il n'y a pas de problème, mais donc je vais quand même répondre tout simplement rapidement pour dire que présentement, on est à réviser l'éclairage de nos infrastructures actuelles et que dans la planification de nos aménagements, on tend effectivement à limiter le plus possible, l'éclairage.

1505

Donc, dans tous les aménagements, que ce soit directionnel, on s'inspire beaucoup, on discute beaucoup avec nos collègues du parc national du Mont-Mégantic qui ont inscrit des pratiques très en avant-garde de ce côté-là et c'est ce qu'on vise dans l'aménagement de nos nouvelles infrastructures pour l'agrandissement.

1510

LE PRÉSIDENT :

Merci, puis je vais aller vers monsieur Despatie, si vous aviez un élément de réponse pour compléter sur les mesures d'atténuation pour la préservation des ciels étoilés.

1515

M. ANDRÉ DESPATIE :

Oui. Bien, madame Lascelles a répondu à l'intérieur d'un parc. Il y a environ six parcs nationaux actuellement en démarche d'être identifiés comme parcs de ciels étoilés. Donc, c'est une marque de commerce, comme on dit, qui a des exigences à l'intérieur de notre territoire.

1520

La question, par contre, qui est posée, c'est : la pollution lumineuse ne s'arrête pas à la limite d'un parc; souvent, la périphérie aussi a une incidence et le meilleur exemple que vous avez dans

1525

les Cantons de l'Est, c'est la Réserve internationale de ciel étoilé de la région de Mont-Mégantic qui déborde largement le parc national.

1530 C'est une initiative de plusieurs municipalités et c'est des municipalités qui ont décidé d'adhérer, dont la ville de Sherbrooke, au processus menant à la réserve de ciel étoilé, et donc qui ont établi à l'interne de leurs propres structures municipales, des processus pour réduire le facteur d'éclairage.

1535 Donc, ça pourrait être des initiatives partagées avec les municipalités en périphérie de l'agrandissement pour dire, si on veut contribuer à améliorer la qualité du ciel étoilé, c'est une démarche volontaire, mais pour laquelle la SÉPAQ, par l'entremise du parc national, peut les accompagner.

LE PRÉSIDENT :

1540 Merci, Monsieur Despatie. Monsieur Belhumeur, je vous écoute pour une deuxième question.

M. OLIVIER BELHUMEUR :

1545 Oui, merci pour la réponse, puis j'espère que votre bière sera jouissive. Puis la deuxième question dans le fond, est-ce qu'il va y avoir des mesures en place pour lutter contre les espèces aquatiques envahissantes, dans le fond, dans les plans d'eau? Je crois qu'il va y avoir des activités récréatives.

1550 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que j'ai manqué la fin de votre intervention. Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît?

M. OLIVIER BELHUMEUR :

1555 Oui. Je me demandais, dans le fond, s'il allait y avoir des mesures pour lutter contre les espèces aquatiques envahissantes pour les plans d'eau où est-ce qu'il va y avoir des activités récréatives.

1560 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parfait. Merci pour la question. Je vais aller vers monsieur Pelletier.

1565 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, merci. En fait, on prévoit des interventions à deux niveaux : on prévoit des interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau. On a mentionné un petit peu plus tôt aujourd'hui, on prévoit la mise en place de deux stations de lavage pour les embarcations légères. Donc, ces stations de lavage là vont permettre à la fois au lac Montjoie et au lac Brompton de permettre aux gens de venir nettoyer leurs embarcations avant de les mettre à l'eau. Donc, c'est une mesure qui est assez efficace.

1570
1575 Ensuite de ça, on prévoit également des mesures correctives à chaque année. En collaboration avec la SÉPAQ, le Ministère finance des travaux dans l'ensemble des parcs nationaux. On appelle ça, on signe une entente avec la SÉPAQ, annuelle – on appelle ça l'*Entente de réhabilitation des milieux naturels dégradés*.

1580 Donc, c'est à la fois des travaux qui sont faits pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes, donc il y a des travaux qui sont réalisés – il y en a certains qui ont été réalisés dans le parc national du Mont-Orford au cours des dernières années –, donc on vient vraiment agir de cette manière-là. Puis on le fait également pour les plans d'eau.

1585 Donc, je passerais peut-être la parole là-dessus, si on veut des exemples plus précis, à ma collègue Claudia Lascelles, mais entre autres, de mémoire, c'est au lac Stukely, où, l'été dernier, on a fait des interventions pour lutter contre le myriophylle à épis, entre autres.

LE PRÉSIDENT :

1590 Oui, tout à fait, on vous écoute.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

Oui, ça fait plusieurs années, là, qu'on a des actions de contrôle du myriophylle à épis, entre autres au lac Stukely, mais aussi au lac Fraser.

1595

Ce qu'il est important peut-être de mentionner à ce moment-ci, c'est que ces deux lacs là ne font pas partie du parc national du Mont-Orford, mais on en bénéficie énormément. Donc, en collaboration avec les acteurs du milieu, on contribue à protéger le lac de cette façon-là. Donc, on mène des actions.

1600

Ce qui pourrait être aussi intéressant de préciser, c'est que sur chaque plan d'eau, la SÉPAQ vise à mettre des flottes d'embarcations en location qui vont rester sur les plans d'eau. Donc, on évite à ce moment-là de promener des espèces d'un plan d'eau à un autre.

1605

Mais on ne fait pas seulement des actions par rapport au myriophylle à épis, on en fait aussi pour le roseau commun, entre autres pour les bandes riveraines, depuis plusieurs années aussi, tant au lac Stukely qu'au lac Fraser, et on va poursuivre nos actions en ce sens-là. Ça fait d'ailleurs partie de notre plan de conservation.

1610

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Peut-être une précision. Là, vous parlez de lacs où c'est possible de louer des embarcations; je pense qu'on avait noté lac Brompton, lac Montjoie, le lac Fontaine. Est-ce que c'est possible – bon, je comprends que les embarcations restent sur place et ne voyageront pas d'un lac à l'autre, mais si quelqu'un arrive avec une embarcation, est-ce possible, dans tous ces lacs-là – on a évoqué les stations de lavage, on en a parlé cet après-midi, est-ce qu'il y a d'autres mesures?

1615

Puis si les gens apportent leur propre embarcation, comment est-ce possible? Quel type d'embarcation c'est possible d'apporter, puis à partir du moment où l'embarcation est rendue, comment on gère ça?

1620

Mme CLAUDIA LASCELLES :

1625 Oui. Ce qui est important aussi, entre autres pour les endroits où il y a du myriophylle à épis, je pense notamment au lac Brompton, où on n'aura pas de pédalo. Donc, pour nous, c'était important, là, le type d'embarcation. Le pédalo, par son mécanisme, tend à labourer le myriophylle, donc, et dans le mécanisme, à disperser la plante, ce qu'on veut éviter le plus possible.

1630 Donc, le type d'embarcation qu'on va cibler, évidemment quand on parle d'embarcation légère, c'est le kayak, le canot et la planche debout à pagaie.

LE PRÉSIDENT :

1635 Mais quelqu'un qui amènerait son pédalo, c'est possible ou vous...

Mme CLAUDIA LASCELLES :

1640 Ce serait plutôt difficile. Donc, il n'y aura pas de descente à bateau. Donc, c'est des endroits qui vont être accessibles probablement de façon pedestre ou à vélo ou qui vont demander une démarche pour amener un bateau à l'eau.

LE PRÉSIDENT :

1645 Donc, ce n'est pas impossible, mais très difficile.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

1650 Ce ne sera pas facile, effectivement, de le faire.

LE PRÉSIDENT :

1655 O.K. Puis vous avez évoqué le cas du lac Brompton, puis ça me fait penser à des questions qu'on a reçues en ligne de quelques participants qui s'interrogeaient sur le fait que la grande partie nord du lac Brompton, c'est un lac, en fait, ou on peut circuler en bateaux à moteur.

Donc, quand on arrive dans la portion sud, il y a une partie marécageuse, est-ce que, bon, peut-être qu'il y a des endroits où les gens pourraient se rendre éventuellement en bateau? Peut-être pas avec de grosses embarcations, mais des petites embarcations à moteur ou à moteur électrique, je ne sais pas trop, est-ce que c'est possible d'accéder à ce territoire-là?

1660

Mme CLAUDIA LASCELLES :

Oui. Ça va être possible et, évidemment, là, notre rôle, ça va être un rôle de sensibilisation, effectivement, et on n'est pas rendu encore à établir quel sera le mode de navigation ou d'encouragement aux gens pour respecter les différents herbiers, mais on s'entend que ce n'est quand même pas un milieu qui est facile d'accès avec un bateau à moteur, là. On parle, il y a beaucoup de plantes aquatiques et c'est beaucoup plus accessible avec une embarcation légère. Mais on ne pourra pas restreindre la navigation.

1665

1670

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est ça. Ce n'est, encore une fois, pas impossible, mais difficile.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

Exactement. Et, encore une fois, les endroits où on va prendre la gestion de ces territoires-là, il va y avoir une surveillance aussi. Qui dit surveillance ne dit pas seulement infraction, dit sensibilisation. Donc, on va inviter les gens aux meilleures pratiques pour pouvoir continuer de profiter des plans d'eau de façon responsable.

1675

1680

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vais me retourner du côté du ministère de l'Environnement au niveau des personnes-ressources. Là, on a parlé de différentes mesures pour le contrôle du myriophylle à épis, puis peut-être plus globalement pour les espèces exotiques envahissantes, est-ce que vous considérez que les mesures qui sont proposées sont des mesures suffisantes pour le contrôle de ces espèces-là?

1685

M. OLIVIER PFISTER :

1690

Oui, Monsieur le Président. Je vais rediriger ma question à un de mes collègues qui est en ligne, monsieur Yann Arlen-Pouliot, qui est à la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels, et en complément, ma collègue qui est à côté de moi, madame Marie-Josée Goulet, pourrait également compléter.

1695

LE PRÉSIDENT :

Parfait, on les écoute pour un complément d'information pour la personne qui est en audio. Oui, on vous écoute.

1700

M. YANN ARLEN-POULIOT :

Oui, bonjour, vous m'entendez?

1705

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait.

M. YANN ARLEN-POULIOT :

1710

Oui, bonjour, Monsieur le Président. Oui, on estime que les mesures qui vont être mises en place vont être suffisantes. En effet, les stations de nettoyage sont, de loin, la mesure d'atténuation, c'est une mesure très efficace pour diminuer le risque d'introduction et de propagation des espèces aquatiques envahissantes.

1715

Il est important, par contre, qu'il y ait de la surveillance qui soit faite au niveau de ces stations de nettoyage. Il ne faut pas seulement se fier sur la bonne volonté des citoyens. C'est beaucoup plus efficace quand il y a une surveillance qui est faite et donc, des gens qui incitent à faire le nettoyage et qui s'assurent que le nettoyage est bien fait.

1720

Maintenant, je voudrais apporter une petite précision. Par exemple, dans le cas du lac Brompton, en tout cas, dans le cas des lacs où le myriophylle est déjà présent, ce qui est important

surtout, c'est de procéder au nettoyage à la sortie, pour éviter que le myriophylle se propage dans d'autres lacs.

1725

Donc, il n'y a pas tellement de... il n'y a pas d'enjeu à ce moment-là à nettoyer les embarcations à leur arrivée et il faut aussi tenir, savoir que le myriophylle à épis se fragmente par lui-même de façon naturelle, dès le milieu de l'été. Et sa fragmentation naturelle, elle est beaucoup plus importante que la fragmentation qui pourrait être faite par des embarcations, qu'elles soient motorisées ou de type kayak.

1730

Donc, la fragmentation naturelle existe, elle est très importante et elle est impossible à contrer. Ce qui fait qu'une fois que le myriophylle est présent dans un lac, il est très, très difficile à éradiquer. Mais, comme je le précisais, des mesures de nettoyage, des stations de nettoyage, c'est très efficace pour éviter l'introduction dans de nouveaux lacs.

1735

LE PRÉSIDENT :

Simplement pour bien comprendre. Dans votre intervention, on parle toujours des stations de lavage, mais vous, vous allez vers un contrôle, une surveillance. Peut-être physiquement, quelqu'un qui est là pour vraiment valider que le lavage est fait adéquatement, c'est ce que j'ai bien entendu?

1740

M. YANN ARLEN-POULIOT :

En effet. Les stations, l'efficacité d'une station de nettoyage dépend beaucoup de la présence d'un surveillant qui s'assure que le nettoyage est fait et bien fait. Il ne faut pas seulement se fier à la bonne volonté des gens.

1745

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup. Madame Goulet, un complément?

1750

Mme MARIE-JOSÉE GOULET :

Oui, bien, moi, je peux parler un peu des espèces fauniques envahissantes, là. Donc, entre autres, le lac Stukely qui présentement est envahi par l'escargot vivipare chinois. Donc, c'est la

1755

première espèce faunique qu'on a dans les lacs autour du parc du Mont-Orford. Donc, la précaution de nettoyer à l'entrée demeure pour éviter l'introduction de nouvelles espèces dans les différents lacs, et à la sortie, quand on connaît que ces lacs-là sont déjà envahis, ça demeure important.

1760

Le Ministère contribue, entre autres, à faire des actions de détection précoce, mais la sensibilisation, l'éducation de l'ensemble des citoyens usagers demeurent importantes. C'est des mesures, de ce que j'ai compris, que le parc souhaitait faire. Donc, c'est une autre mesure qui est très importante, en plus des stations de nettoyage qui seront disponibles.

1765

LE PRÉSIDENT :

Vous évoquez une espèce d'escargot qui est une espèce faunique envahissante, est-ce qu'il y a d'autres espèces fauniques envahissantes qui sont répertoriées dans le projet d'agrandissement du parc ou en périphérie?

1770

Mme MARIE-JOSÉE GOULET :

Pas dans le projet d'agrandissement du parc, c'est la seule espèce. Sinon, bien, dans la région, c'est connu, la moule zébrée qui est présente dans le lac Memphrémagog et en aval, ainsi que dans le lac Massawippi.

1775

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Simplement pour valider une information qu'on avait ressortie de *L'État des connaissances*, est-ce que vous pouvez nous donner de l'information sur la tortue à oreilles rouges, qui semblait être une espèce faunique qui avait peut-être un statut d'envahissante ou de préoccupante, disons?

1780

Mme MARIE-JOSÉE GOULET :

Bien, effectivement, c'est une espèce exotique envahissante. Il y a certains – on suspecte qu'elle est capable de survivre à l'hiver et se reproduire, mais c'est vraiment marginal. Donc, le côté envahissant n'est pas très préoccupant, comparativement à d'autres espèces, mais c'est effectivement une espèce qui est suivie par le Ministère.

1790

1795 D'ailleurs, je voulais juste mentionner, par rapport aux tortues, il y a un site, là *Carapaces.ca*, dans lequel on encourage les citoyens à répertorier les observations qu'ils font puis les identifications sont validées par des experts quand c'est déposé dans ce site-là. Donc, s'il y a des tortues à oreilles rouges ou n'importe quelle autre espèce qui est observée, on est très intéressés et on encourage les gens à s'inscrire sur ce site-là.

LE PRÉSIDENT :

1800 Merci beaucoup. Je reviens vers vous, Monsieur Pelletier. Là, on était au lac Brompton, on est parti de là, on a un peu dérivé. Je reviens au lac Brompton concernant, bon, ce que j'en ai vu sur la carte, il y a comme un espace un peu plus aquatique où on peut potentiellement naviguer avec un bateau à moteur, mais il y a des parties plus marécageuses ou marais, bref des milieux humides, là, semi-terrestres – je vais les appeler comme ça –, est-ce que ces milieux-là sont inclus ou exclus du parc?

1805 Quand on a regardé la carte, on semblait avoir peut-être besoin de précision quant à ce territoire-là.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1810 En fait, on s'est portés acquéreurs de territoires qui appartenaient à Canards Illimités Canada. C'est des milieux marécageux, comme vous l'avez dit, qui peuvent, en apparence, en période estivale où l'eau est à son plus haut dans le lac, être apparentés au lac, mais qui sont des secteurs qui ont été, à travers le temps, inondés ou intégrés au lac – on va dire ça comme ça, là.

1815 Donc, oui, on est propriétaires, là. On parle ici – je ne sais pas si c'est à ça que vous faisiez référence, là, mais toute la rive est du lac Brompton, la rive sud-est du lac Brompton. Je ne sais pas si on peut partager une carte, là?

1820 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je pense que ma question allait des deux côtés, là, est et ouest.

1825 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, c'est ça. Je pense qu'en montrant la carte, on pourra indiquer, là...

LE PRÉSIDENT :

1830

Oui, parfait.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1835

... ce qui est prévu d'être intégré dans le projet d'agrandissement. Donc, ça, c'est la propriété qui appartenait à Canards Illimités Canada, où on s'est portés acquéreurs, et puis on a une autre petite section qui vient d'être indiquée, et puis plus bas.

1840

Il faut penser aussi que la route 220 qui est là, il y a – je ne connais pas les termes du ministère des Transports, mais je vais appeler ça un pont, là, ou un viaduc qui permet de traverser le marais et puis donc, il y a un passage sous ce pont-là, qui est accessible, mais qui n'est clairement pas, en tout cas, pas accessible en bateau à moteur, là, ou en tout cas, ça prendrait un bateau de très petite envergure pour pouvoir passer là.

1845

Et donc, nous, on pense que les gens qui vont venir, soit en kayak de mer ou en planche à pagaie, vont être en mesure de traverser sous la route 220 pour accéder au reste du marais dans lequel il y a, effectivement, des espèces floristiques et fauniques intéressantes, de notre point de vue.

1850

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1855

Je me permettrais juste un complément. Tout à l'heure aussi, parce qu'on a abordé la question du myriophylle à épis, avant de proposer des activités de navigation comme le kayak et la planche à pagaie – des exemples qui sont très d'actualité – je nous propose de déposer à la commission –

1860

nous, on a fait faire une analyse par un chercheur de l'Université Laval avant de proposer ces activités-là, pour savoir les impacts qu'avait le mouvement de pagaie sur la prolifération du myriophylle à épis, et puis à la suite de ces analyses-là, on a conclu que les activités qu'on allait proposer avaient de faibles chances d'avoir des impacts sur la propagation du myriophylle à épis.

1865

Ça fait que je nous propose de vous déposer ce document-là.

LE PRÉSIDENT :

1870

On va l'accueillir avec plaisir. Monsieur Belhumeur, on est parti des espèces exotiques envahissantes, puis on a ouvert un peu plus large, là. J'espère que vous avez trouvé réponse à vos questions, si vous êtes toujours en ligne. Merci de votre intervention.

M. OLIVIER BELHUMEUR :

1875

Oui. Vous avez dépassé mes attentes. C'était super, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1880

Merci à vous. On va juste valider si c'est possible de continuer en ligne. Donc, il va y avoir un petit délai, mais monsieur Claude Gingras va pouvoir se joindre à nous pour poser ses questions.

1885

LA COMMISSAIRE :

Comme Monsieur le Président l'a dit, on a accueilli des questions en ligne, alors celle que je vous adresse est une question qui nous vient d'un citoyen qui a rédigé une question qu'il a acheminée à la commission avant le début des séances et, comme par hasard, ça porte sur le secteur du chemin des Bûcherons, mais c'est un aspect qu'on n'a pas encore abordé.

1890

Alors, la question concerne – je vous la lis pour être sûre que vous ayez toute la saveur de la question, elle nous vient de Tommy Provencher, et elle concerne la caractérisation des sols. Ça se lit comme suit :

1895

« Dans le rapport sur l'État des connaissances, il est mentionné que vous avez effectué des caractérisations environnementales de phases 1 et 2 pour la carrière du chemin J.-A.-Bombardier et pour la mine Fletcher-4, mais pas pour la carrière du chemin des Bûcherons. Comptiez-vous le faire pour cette carrière afin de savoir si le terrain est contaminé? »

1900

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Je vais passer la parole à ma collègue André-Anne Gagnon pour répondre à la question ou tenter d'y répondre.

1905

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

En fait, ça va être « tenté ». Je pense que je prendrais en délibéré juste pour vérifier s'il y a des études qui ont été faites pour vérifier la nature du sol ou la contamination à cet endroit-là.

1910

LA COMMISSAIRE :

D'accord. Merci. Bon, vu qu'on a le temps, on va en passer une deuxième qui ne porte pas du tout sur le secteur du chemin des Bûcherons, mais bien, sur le potentiel acéricole. C'est une question que nous avons reçue par écrit et qui vient de madame Lise Gault et qui se lit comme suit :

1915

« La cartographie faite à partir des données écoforestières démontre qu'il y a beaucoup de potentiel acéricole dans les limites du parc d'agrandissement du Mont-Orford. Est-ce que le potentiel acéricole a été évalué et est-il envisagé de permettre cette exploitation-là dans certains secteurs contigus à des érablières en production? »

1920

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1925

Je vais tenter une réponse, et puis sans vouloir prendre en libéré, l'ingénieur forestier de l'équipe a quitté momentanément, je crois qu'il allé à la toilette, donc quand il va revenir il pourra compléter. Mais il y a effectivement un potentiel acéricole dans le territoire de l'agrandissement.

1930

Lorsqu'on a fait des campagnes terrain, on a pu le constater de visu. Il est prévu de le mettre en valeur. Il y a des secteurs d'intérêt où les sentiers de randonnée où les sentiers de vélo vont amener le visiteur à se promener à l'intérieur de ces secteurs-là, mais à l'intérieur des parcs nationaux – puis là, peut-être qu'on pourra adresser la question à monsieur André Despatie, mais il n'y a pas de production acéricole qui se fait à l'intérieur des parcs nationaux.

1935

On a des exemples de territoires où nos voisins sont des producteurs acéricoles et puis on a abordé la question des empiètements, là, que certains voisins font à l'intérieur des parcs nationaux. C'est le genre d'élément qu'on vient corriger parfois sur le territoire. Les gens qui agrandissent ou qui pensent être encore chez eux, là, parce que les limites des fois peuvent être... peuvent paraître floues. Donc, des gens qui agrandissent leur production acéricole à l'intérieur du parc, puis nous, on doit intervenir pour leur demander de retirer leurs installations.

1940

Ça fait que non, il n'est pas prévu de faire de production acéricole à l'intérieur du parc ou de partager le potentiel acéricole pour en faire de la production.

LA COMMISSAIRE :

1945

Je vous remercie beaucoup.

M. CLAUDE GINGRAS

(par téléphone)

1950

LE PRÉSIDENT :

Donc, nous avons réussi à connecter monsieur Gingras. Donc, Monsieur Gingras, la parole est à vous. Vous pouvez poser vos questions.

1955

M. CLAUDE GINGRAS :

Oui, bonsoir. Moi, en examinant les documents, j'ai remarqué l'absence de l'activité ski nordique dans le plan de zonage, le zonage sur la partie de l'agrandissement. Est-ce que l'activité sera prévue?

1960

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre question. C'est une question qu'on a déjà eue, mais je vais demander tout de même à monsieur Pelletier de nous répondre à nouveau à cette question.

1965

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui. Bien, écoutez, je vais laisser ma collègue Brigitte Marchand répondre à la question.

1970

Mme BRIGITTE MARCHAND :

Oui, le ski nordique sera permis sur la piste, les pistes cyclables qui vont être aménagées dans l'agrandissement. Donc, on parle de 27 kilomètres de sentiers cyclables qui, en hiver, seront disponibles pour le ski nordique.

1975

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup pour votre réponse. Monsieur Gingras, vous êtes toujours en ligne, je vous écoute pour votre deuxième question.

1980

M. CLAUDE GINGRAS :

1985 Est-ce qu'il y aura un accès, à ce réseau-là, l'accès se fera à partir du secteur de la route 220, par exemple, dans le parc de l'agrandissement, est-ce qu'on pourra aussi aller, accéder aux pistes actuelles?

LE PRÉSIDENT :

1990 Merci, je vais aller vers monsieur Pelletier. Donc, la connectivité des sentiers de ski nordique.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1995 Oui, je passerais encore la parole à ma collègue, Brigitte Marchand.

Mme BRIGITTE MARCHAND :

2000 En fait, la piste cyclable, si vous connaissez le parc actuel, on a la piste, La Cavalière, qui se rend jusqu'au lac Fraser et, du lac Fraser, on a notre piste cyclable qui sera aménagée, là, qui va aller vers, qui va monter vers le nord. Donc, c'est possible, si vous stationnez par exemple, au lac Fraser, vous allez pouvoir passer sur la piste cyclable, passer sous la route avec notre tunnel qui va passer sous la route, et qui vous amène vers le réseau, la piste cyclable vers le nord.

2005 Maintenant, pour aller vers le sud, la partie qui est à la plage Fraser, c'est du ski nordique sur la piste cyclable, mais à partir de – si vous êtes informé, mais la piste La Cavalière est maintenant damée, travaillée mécaniquement, donc tracée, et cette partie-là est damée. Damée et tracée. Donc, ski nordique vers le nord, puis ski tracé vers le sud.

LE PRÉSIDENT :

2010 Parfait, merci beaucoup. Merci, Monsieur Gingras. Avant que tous et chacun se lèvent chacun leur tour, la commission va prendre une pause de 15 minutes pour qu'on puisse s'aérer les esprits et se dégourdir. Donc, on sera de retour dans 15 minutes. Merci beaucoup.

2015

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

2020

REPRISE DE LA SÉANCE

2025

PÉRIODE DE QUESTIONS

LE PRÉSIDENT :

2030

Donc, la commission va reprendre ses travaux. À la suite de différentes interventions qu'on a eues dans la première partie, nous avons eu donc des désistements. Il reste quelques places de disponibles pour ceux et celles qui aimeraient se réinscrire pour venir poser des questions à la commission, nous allons vous accueillir avec plaisir.

2035

Donc, pour ceux qui sont en salle, je le répète, vous pouvez vous présenter à l'arrière.

Pour ceux qui sont en ligne, vous pouvez aller sur le site Web du BAPE ou par téléphone au 1-800-463-4732, au poste 6.

2040

Je vais me tourner vers monsieur Pelletier. Vous aviez peut-être deux sujets à amener ou deux informations à amener par rapport à des questions qui étaient en attente ou des interventions que nous avons eues de la part de différents participants qui sont venus à l'avant.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

2045

Oui, merci, Monsieur le Président. Il y avait une première intervention qui touchait les sols contaminés. Donc, ma collègue, André-Anne Gagnon, aurait des éléments de réponse à formuler.

LE PRÉSIDENT :

2050

Parfait, je vous écoute.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

2055 Donc oui, je voulais juste prendre le temps de confirmer qu'effectivement, on n'a pas fait d'étude de caractérisation pour l'ancienne carrière ou, en tout cas, le site d'extraction du chemin des Bûcherons. On en a effectivement fait à d'autres endroits parce que l'usage passé des lieux laissait suspecter une potentielle contamination. Mais à cet endroit-là, l'ampleur, la superficie est vraiment plus petite, on est dans le roc, donc on avait moins d'appréhensions pour la contamination des lieux et aussi, l'usage prévu étant un stationnement, c'était moins sensible comme enjeu.

2060 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, est-ce qu'il y avait un autre sujet ou d'autres sujets ou interventions que vous vouliez faire?

2065 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, il y avait aussi des questions par rapport aux communautés autochtones. Donc, si vous me permettez, j'espère que je vais clarifier le reste de la question, là, je ne l'ai pas en tête directement, mais il y a eu des questions par rapport à la chasse et au piégeage.

2070 Donc, je veux juste spécifier que la *Loi sur les parcs* prévoit l'interdiction de la chasse puis du piégeage pour toute personne qui fréquente un parc national, et puis pour les communautés autochtones qui sont reconnues comme ayant, je dirais, oui, qui sont identifiées dans le Règlement, mais qui sont associées à un territoire de parc national, ils sont exemptés de payer la tarification d'accès.

2075 Ils sont également exemptés de l'obligation d'être titulaires d'un droit de pratiquer la pêche. Donc, la pêche leur est permise. Ils peuvent également à des fins alimentaires, rituelles ou sociales abattre des arbres pour faire des feux ou pour chauffer un campement temporaire sur place, et puis
2080 ils peuvent également, à des fins alimentaires, rituelles ou sociales, circuler en motoneige, sauf dans une zone de préservation extrême.

LE PRÉSIDENT :

2085 Parfait, merci beaucoup, Monsieur Pelletier, pour ces précisions. Est-ce qu'il y avait d'autres informations que vous vouliez porter à l'attention de la commission ou ça faisait le tour de...

M. CHRISTIAN PELLETIER :

2090 Je ne sais pas si on a porté à votre attention, il y a eu une question qui est intervenue un peu plus tôt, de monsieur Bruneau ou Bureau – Bureau, je crois? O.K., parfait, ça va compléter, merci.

LE PRÉSIDENT :

2095 Vous n'avez rien à ajouter par rapport à cette intervention?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Non.

2100

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup.

2105

Mme ISABELLE TÉTRAULT
(par téléphone)

2110 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, je vais demander la connexion avec madame Isabelle Tétrault. Nous vous écoutons.

2115 **Mme ISABELLE TÉTRAULT :**

2120 Bonjour, Monsieur le Président. En fait, bonsoir. Suite à ce qu'on a discuté hier où il était question d'une table d'harmonisation, puis peut-être le besoin d'installer une espèce de ligne téléphonique pour répondre aux besoins des voisins, puis je me demandais si c'était possible, plutôt, d'avoir une espèce de mécanisme, un genre de comité de bon voisinage pour établir le dialogue, en fait, entre le parc et les voisins, de sorte qu'on n'ait pas, justement, à attendre qu'il y ait une problématique pour l'adresser?

2125 Puis, oui, en fait, tout à l'heure on a parlé aussi des problématiques du parc avec des gens au niveau acéricole, donc je pense que ça pourrait être quelque chose qui serait peut-être bénéfique de part et d'autre, mais je ne sais pas si c'est quelque chose que, mettons, le parc pourrait faire, mettre en place.

LE PRÉSIDENT :

2130 Merci pour votre question. Monsieur Pelletier, est-ce que c'est possible un comité de bon voisinage?

M. CHRISTIAN PELLETTIER :

2135 Oui, c'est certainement possible. On est dans les pratiques d'exploitation de l'exploitant, donc j'inviterais peut-être Brigitte Marchand ou Mario Landry, directeur du parc, à répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

2140 Du côté de la SÉPAQ, Monsieur Despatie ou...

M. ANDRÉ DESPATIE :

2145 Oui, je vais inviter monsieur Landry à répondre sur des exemples qu'on a mis en place pour le parc national du Mont-Orford.

LE PRÉSIDENT :

2150

Parfait, merci.

M. ANDRÉ DESPATIE :

2155

Pour inspirer mes idées d'agrandissement.

M. MARIO LANDRY :

2160

Oui, merci. Donc, bien à titre d'exemple, oui, il peut y avoir des rencontres avec soit des citoyens ou des associations de citoyens limitrophes au parc. Je donne l'exemple, par exemple, au niveau du lac Stukely, il y a l'Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely, qui sont des riverains, qui sont une association qu'on travaille avec eux.

2165

On s'assoit, on a des rencontres avec eux, donc on peut écouter les problématiques et voir avec eux qu'est-ce qu'on peut faire, travailler en partenariat. C'est un exemple. On a eu récemment aussi un regroupement complètement à l'est, la frontière est du parc, là, le Domaine de l'érablière. Les citoyens, une centaine de résidences, ils ont regroupement aussi. J'ai rencontré le président pour parler des problématiques d'accès au territoire, des choses comme ça.

2170

Donc, c'est des exemples concrets qu'on fait déjà et on est ouvert à regarder, selon les problématiques, évidemment, ça va être du cas par cas, mais on est très, très ouvert à discuter avec les citoyens qui sont limitrophes au parc.

LE PRÉSIDENT :

2175

Et ce modèle-là est reproductible dans la partie proposée pour l'agrandissement?

M. MARIO LANDRY :

2180

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2185 Parfait, merci. Merci beaucoup. Madame Tétrault, je vous écoute pour une seconde question.

Mme ISABELLE TÉTRAULT :

2190 Oui. En ce moment, la MRC du Val-Saint-François est en train de mener – en fait, je ne sais pas où ils sont rendus dans leur processus, mais ils consultent la population pour déterminer les territoires incompatibles avec les activités minières.

2195 À la lecture des documents que vous nous avez transmis, en fait, de ce que je comprends, c'est que le parc automatiquement est exclu des activités minières.

2200 À ce moment-là, ma question, c'est : est-ce qu'il y aurait possibilité d'établir une espèce de zone tampon pour que, dans le fond, pour que le tour du parc soit exclu des activités minières d'emblée? Puis là, je ne saurais pas dire, en fait, le nombre de kilomètres ou de mètres que cette zone tampon pourrait être délimitée, par contre, ça pourrait être ajouté au schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François et peut-être de la MRC Memphrémagog.

Est-ce qu'il y aurait possibilité de se pencher là-dessus?

LE PRÉSIDENT :

2205 Merci pour votre question, je vais aller vers monsieur Pelletier.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

2210 Oui. Donc, Monsieur le Président, je confirme que l'activité minière est interdite à l'intérieur des parcs nationaux. Il n'y a pas de titre minier actif sur le territoire de l'agrandissement et il n'y en aura pas non plus qui pourront être émis d'ici à ce que l'agrandissement se concrétise.

2215 Maintenant, pour ce qui est de venir créer une zone périphérique au parc où il n'y aurait pas le droit d'octroyer des titres miniers, je sais que les pouvoirs existent dans la *Loi sur l'aménagement*

et l'urbanisme. C'est une responsabilité qui revient aux MRC d'identifier des territoires incompatibles avec l'activité minière.

2220 C'est un secteur que je connais un peu, mais j'inviterais peut-être la commission à rediriger la question vers, je crois qu'il y a des gens du ministère des Affaires municipales qui sont disponibles?

2225 Donc, il existe, comme je disais, effectivement, une possibilité pour les MRC d'identifier sur leur territoire, les territoires incompatibles avec l'activité minière. Maintenant, je ne suis pas en mesure de vous dire, est-ce qu'un parc national ou le pourtour d'un parc national peut être identifié comme étant un territoire incompatible, là.

LE PRÉSIDENT :

2230 Effectivement, c'est tout à fait juste, on a les MRC et le ministère des Affaires municipales qui est aussi sollicité pour une expertise par écrit, donc on va aller chercher leur avis.

2235 Par contre, je voudrais juste peut-être vous entendre sur la zone en périphérie. Donc, bon, vous avez dit que ce n'est peut-être pas votre domaine d'action, mais dans le contexte de la zone périphérique qu'on a évoquée précédemment, est-ce que vous avez un avis quant à la distance? Madame évoquait qu'elle n'avait pas nécessairement d'idée de la distance, est-ce que vous pouvez l'éclairer sur ce sujet-là, sur la zone autour du parc?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

2240 On fait référence toujours à l'activité minière?

LE PRÉSIDENT :

2245 Tout à fait.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

2250 O.K. Je n'ai pas, entre les mains, là, les données par rapport à des titres miniers qui pourraient être actifs dans le pourtour du territoire destiné à l'agrandissement. C'est certain qu'on est dans un territoire assez urbanisé. Je dirais que de manière contemporaine, là, ce n'est pas les secteurs qui sont les plus recherchés par les compagnies minières.

2255 Mais je vous dirais, là, que les titres miniers, c'est un domaine qui va au-delà du parc national, là, donc de revendiquer des titres miniers, je pense qu'il faudrait peut-être adresser la question au ministère des Ressources naturelles là-dessus, là.

LE PRÉSIDENT :

2260 Parfait. Merci pour la précision. Ça me permet juste de vous glisser une petite question par rapport à la zone périphérique. Je sens qu'il y a des éléments qui sortent dans différentes questions.

2265 On a lu dans le document d'information que dans la zone périphérique, un des enjeux principaux qui a été sorti, c'est vraiment les espèces exotiques envahissantes. Là, j'entends différentes questions qui nous mènent vers d'autres enjeux potentiels, est-ce que vous pouvez porter à l'attention de la commission, lors des rencontres de cette zone périphérique là, d'autres enjeux qui auraient été évoqués ou sur lesquels vous pouvez avoir travaillé, outre les espèces exotiques envahissantes?

2270 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, je vais donner peut-être quelques exemples, puis je passerais la parole à ma collègue André-Anne Gagnon, là, qui a mené de front la grande majorité de ces rencontres-là.

2275 Mais, entre autres, il y a eu des enjeux qu'on a abordés, je dirais, d'ordre économique. Donc, des entreprises qui existent, là. Tantôt, il y avait une dame qui était là du Camping McKenzie. Donc, les enjeux, les impacts économiques généraient potentiellement l'arrivée du parc national ou de l'agrandissement du parc national auprès des entreprises voisines. Donc ça, c'est des sujets qu'on a abordés. Vraiment, je passerais la parole à André-Anne, là.

2280

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

2285 Bien, en fait, brièvement, c'est sûr que lors des consultations – on ne peut pas appeler ça un comité périphérique. Nous, on a fait des consultations dans le cadre de l'agrandissement du parc national, donc vraiment pour le territoire et, oui, le pourtour, si on veut. Donc, ce n'est pas, comment dire, une structure en place qui est appelée à être pérenne, c'est vraiment des consultations qu'on a faites précisément pour le projet d'agrandissement.

2290 Donc oui, plusieurs enjeux ont été soulevés. Donc, je pense que j'ai déposé un document à la commission dans ce sens-là, juste avant le début des audiences. Donc, je peux les énumérer brièvement si vous le souhaitez.

LE PRÉSIDENT :

2295 Non, ce document-là, c'est le document qui a été coté DA2 qu'on a consulté. Sauf que là, ça m'amène à encore peut-être une précision sur la table d'harmonisation et zone périphérique.

2300 Puisque le document répondait à la question : « *Quels sont les enjeux qui ont été évoqués lors des démarches de consultation outre la table d'harmonisation et la zone périphérique?* »

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui.

2305 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, là, j'ai comme l'impression que tout ça, ça forme un tout, là.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

2310 Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2315 Donc, table d'harmonisation, zone périphérique et démarches de consultation et d'information, ça me semble être un tout. Est-ce que je me trompe?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

2320 Oui, bien souvent... bien, vous avez raison, en fait. On a regroupé l'ensemble des enjeux qui avaient été soulevés par l'ensemble des acteurs consultés. Donc on n'a pas voulu dire : ça, ça a été soulevé à telle place ou à telle table ou par telle municipalité. Donc, on a voulu rester plus macro pour juste rapporter les enjeux vraiment qui avaient été soulevés.

2325 Maintenant, il existe des comptes rendus des tables d'harmonisation qui sont produits par la SÉPAQ, mais ils sont, comment dire, ce n'est pas annoncé, lors des travaux de la table d'harmonisation, que les comptes rendus vont être rendus publics. Donc, c'est sûr que de le faire rétroactivement, il y a peut-être un malaise parce que les gens pensent que c'est une table de discussion qui n'est pas appelée à devenir publique, ou en tout cas, que les comptes rendus ne seront pas publics.

2330 Donc, il y aura, et il y a peut-être cet enjeu-là que je pourrais voir, mais sinon, qu'est-ce qui a été mentionné par qui, dans les tables d'harmonisation, les maires des municipalités siègent. Donc, c'est sûr que souvent, les enjeux ont été retrouvés à la fois quand on a rencontré les municipalités particulières et à la fois à la table d'harmonisation, donc ça se recoupait souvent.

2335 Mais donc, c'est pas mal jusque-là que je peux aller dans ma réponse.

LE PRÉSIDENT :

2340 Non, mais c'est bon. Je voulais avoir surtout une précision sur ces différentes structures-là. Vous avez évoqué les retombées économiques, les différents enjeux économiques. Peut-être, en zone périphérique, j'aurais peut-être envie d'avoir un peu l'opinion des municipalités là-dessus.

2345 Monsieur Lambert, est-ce que, bon, sur ces tables-là, je comprends que vous siégez, vous avez une voix, vous avez participé aux discussions, est-ce que les revenus fiscaux des

municipalités sont parmi les discussions qui ont été évoquées? Quels sont les impacts et comment vous avez... comment vous contrôlez, en fait, cette modification-là de vos revenus fiscaux à l'égard, en fait, de la proposition d'agrandissement du parc national, là?

2350

M. BERNARD LAMBERT :

Bon. Écoutez, dans un premier temps, ce n'est pas moi qui siége sur la table d'harmonisation, c'est bel et bien la mairesse et, précédemment, c'était le maire. Donc, je n'ai pas l'information sur la nature des propos ou des conclusions qui sont ressortis des réunions de la table d'harmonisation au cours des dernières années. Je ne pourrais pas vous donner cette information-là présentement.

2355

Par contre, pour l'assiette fiscale, donc là, je comprends, les terrains qui sont sortis, pour la municipalité, vont générer un peu moins de revenus. Donc oui, c'est vrai. La municipalité, dans le fond, elle arrive avec une évaluation foncière, elle a une dépense annuelle, elle doit arriver avec un budget équilibré. Donc, à ce moment-là, elle modifie son taux de taxe, si jamais l'assiette fiscale est légèrement diminuée, tout simplement.

2360

LE PRÉSIDENT :

Donc, la modification du taux de taxe pourrait être en considération d'une hausse de taxes considérant le retrait de certains terrains du territoire de la municipalité?

2365

M. BERNARD LAMBERT :

Oui, tout à fait. Donc, le gouvernement par contre compense quand même, ce que je disais un peu plus tôt dans la journée. Il y a toujours le principe d'en lieu de taxe, mais d'après ce que j'ai comme information, ce qu'on projette comme en lieu de taxe versus le retrait de la valeur taxable auparavant n'est pas tout à fait égale, là. Elle est inférieure.

2370

LE PRÉSIDENT :

Puis pour bien comprendre, est-ce que vous pouvez nous éclairer sur ce que c'est exactement le processus d'en lieu de taxe?

2375

2380

M. BERNARD LAMBERT :

2385 Là, je ne pourrais pas vous dire exactement comment le gouvernement le détermine, O.K., le gouvernement a son propre calcul. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre de l'équipe pourrait revenir, mais au pire aller, moi, je peux prendre la question aussi en délibéré, puis je suis convaincu que notre trésorier, à la municipalité, pourra nous donner l'information et je pourrai vous revenir avec la réponse ultérieurement.

LE PRÉSIDENT :

2390 Parfait, avec plaisir. Je vais adresser la question aux autres municipalités également qui sont présentes, là. Je crois qu'avec nous, on a madame Gaudreau de la municipalité de Racine. Ce serait sur la même question, en fait, l'impact sur l'assiette fiscale dans votre municipalité, spécifiquement, et puis si éventuellement il y a d'autres aires protégées à créer, est-ce que ça a eu un impact sur votre territoire, sur votre assiette fiscale?

Mme LYNE GAUDREAU :

2400 Bonsoir. Oui, effectivement, au niveau de Racine, ça l'a eu un impact parce qu'il y a quand même plus de 30 % de notre territoire qui a été intégré – bien, qui sera intégré au nouveau parc. Donc, il y a eu un impact certain.

2405 Comme disait le directeur général d'Orford, on a un tenant lieu de taxe, mais effectivement, ça ne couvre pas la perte subie par la municipalité.

2410 On a fait des représentations au niveau de notre député du gouvernement, pour essayer d'avoir une certaine équité pour la perte de revenus. Et au niveau de Racine, bien, il y a une carrière qui était en exercice, qui était en fonction là où il y aura le camping de 200 places. Donc, les redevances de carrière, sablière sont aussi une perte pour la municipalité.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci, Madame Gaudreau. Je vais aller vers la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton. Je crois que c'est madame Bélanger, Lysandre Bélanger, qui est avec nous.

2415 **Mme LYSANDRE BÉLANGER :**

Oui, effectivement. C'est sûr que je n'ai pas cette réponse, alors je pourrai vous donner une réponse plus précise à ce niveau-là demain, probablement.

2420 **LE PRÉSIDENT :**

Ce sera avec plaisir, il n'y a aucun problème, on attendra votre réponse. Et je vais aller vers madame Tremblay, si elle est disponible et en ligne, ce qui n'est pas certain.

2425 **Mme EVELYNE TREMBLAY :**

Oui, bonsoir, je suis bien en ligne. Je suis restée avec vous toute la journée.

LE PRÉSIDENT :

2430

Super.

Mme EVELYNE TREMBLAY :

2435

Donc, pour ce qui est de l'impact de l'assiette fiscale au canton de Melbourne, je pourrais demander de l'information, mais il faut voir que la partie de l'agrandissement touche 1,4 kilomètre carré de Melbourne, dont il y a un énorme milieu humide dans ce coin-là, donc il n'y a pas vraiment de perte, je crois, en valeur foncière, mais je pourrais vous revenir avec une réponse un peu plus claire, là.

2440

LE PRÉSIDENT :

Certainement, merci pour l'information que vous nous avez donnée. Si vous avez d'autres compléments d'information, on va l'accueillir avec plaisir. Merci beaucoup de votre présence.

2445

Mme EVELYNE TREMBLAY :

Merci.

Mme HÉLÈNE DOYON

(par visioconférence)

2450

LE PRÉSIDENT :

2455

Donc, on était, je crois qu'il y avait encore en ligne... elle est partie? Partie. Donc, bien, merci beaucoup à la personne qui était – j'ai oublié le nom – c'était madame Tétrault, je crois. Bref, maintenant on va passer à la prochaine, qui est Hélène Doyon en vidéo. Bonsoir!

Mme HÉLÈNE DOYON :

2460

Oui, bonsoir. Alors, vous m'entendez bien, Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

2465

Tout à fait.

Mme HÉLÈNE DOYON :

2470

Parfait, merci. Donc, ma première question, en fait, est plus une question de précision. Donc, je suis résidente au lac Miller à Racine, je voudrais juste savoir un petit peu la précision quant aux limites du parc de l'agrandissement projeté au nord du lac Miller. Est-ce que ça touche le lac ou il y a une bande qui a été exclue en bordure du lac?

LE PRÉSIDENT :

2475

Parfait. Je vais aller vers monsieur Pelletier, puis vous m'aviez fait signe tantôt, je viens de me rappeler, on vous reviendra après cette intervention-là, ne vous inquiétez pas.

2480

Donc, sur le lac Miller, précision. Peut-être, si vous pouviez afficher une carte? J'imagine que ça va peut-être aider à visualiser votre réponse.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Tout à fait. On est en train de préparer la carte, ça s'en vient, puis je vais passer la parole à mon collègue Alain Thibault qui va répondre à la question.

2485

M. ALAIN THIBAULT :

Oui. Donc sur la carte, ce que vous voyez en vert, c'est les terrains qu'on propose d'inclure au parc national du Mont-Orford. Le polygone qui est en orange, ça faisait partie des terrains qui ont été acquis par le gouvernement du Québec et qu'on ne propose pas d'inclure au parc national, à la demande de la municipalité de Racine qui nous a demandé qu'on lui cède ce terrain-là à des fins d'utilité publique, et comme ça n'affectait pas notre concept d'aménagement, on a été favorables à cette demande-là.

2490

Donc, on ne l'inclut pas dans la proposition d'ajout au parc national. C'est une parcelle dont la largeur varie entre 30 et 40 mètres à partir de la rive.

2495

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Madame Doyon, est-ce que – bon, ce document-là vous pourrez le consulter, il sera déposé, mais est-ce que c'est le lieu comme tel que vous cherchiez à avoir une précision au niveau des limites?

2500

Mme HÉLÈNE DOYON :

Oui, tout à fait parce que c'était sur les cartes qui sont proposées dans le document de présentation, l'échelle étant ce qu'elle est, on ne voyait pas exactement la limite précise.

2505

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

2510

Mme HÉLÈNE DOYON :

2515 Alors, merci pour cette première question.

LE PRÉSIDENT :

2520 Parfait, on vous écoute pour votre deuxième question.

Mme HÉLÈNE DOYON :

2525 Oui. Donc, la deuxième question, en fait, on est dans le même secteur, donc toujours au lac, au nord du lac Miller, l'affectation qui est proposée à la carte 3 de manière générale, c'est une affectation – le zonage, je m'excuse – donc, c'est un zonage qui est proposé à titre de préservation pour la majorité de l'espace.

2530 Cependant, je dirais, l'emprise ou l'axe où est-ce qu'on voit un ancien chemin forestier est proposé comme étant un zonage d'ambiance. Or, on comprend aussi que le projet, dans le concept d'aménagement, vise uniquement un chemin de service qui serait pour se rendre, pour les véhicules de la SÉPAQ, c'est ce qu'on comprend, pour desservir les refuges, les campings qui seraient plus au nord.

2535 Alors, ma question est davantage : pourquoi un zonage d'ambiance a été prévu, alors qu'il pourrait y avoir très bien seulement un zonage de préservation? L'inquiétude étant telle qu'à terme, suivant l'entente et les discussions qu'on avait eues avec l'équipe de monsieur Pelletier, qu'il avait été confirmé qu'il n'y aurait pas lieu d'avoir un stationnement ni un accès véhiculaire visiteurs à cet endroit-là.

2540 **LE PRÉSIDENT :**

 Monsieur Pelletier

M. CHRISTIAN PELLETIER :

2545 Mon collègue Alain Thibault va poursuivre avec la réponse.

M. ALAIN THIBAUT :

2550 Je ne sais pas si, Jean-Philippe, tu pourrais afficher la carte du zonage proposé, s'il te plaît, je ne l'ai pas à portée de main.

2555 Mais je peux répondre de toute façon en attendant que la carte apparaisse, là. En fait, c'est pourquoi est-ce qu'il y a une zone d'ambiance au nord du lac Miller? C'est parce qu'il y a un chemin carrossable qui s'y trouve, un chemin de service qu'on veut maintenir. Donc, un chemin carrossable qu'on veut maintenir pour les employés de la SÉPAQ.

2560 Ce n'est pas compatible avec une zone de préservation. Et pourquoi on veut maintenir ce chemin-là? Bien, premièrement, c'est parce qu'on prévoit l'aménagement de refuges à l'extrémité de ce chemin-là, et donc pour des raisons d'entretien et de gestion, on a besoin de ce chemin-là, et il pourra aussi servir pour des opérations de surveillance.

LE PRÉSIDENT :

2565 Parfait. Merci beaucoup pour cette réponse. Merci pour votre intervention, Madame Doyon, puis je le répète, les cartes que vous avez vues seront disponibles pour que vous puissiez les consulter via le site Web du BAPE.

Mme HÉLÈNE DOYON :

2570 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2575 Avant de passer à la prochaine intervention, on avait une question, qui est une question en fait qui nous avait été amenée par un citoyen ou une citoyenne, en fait, qui – je vais la trouver, ça ne sera pas tellement long. C'est une question assez courte, mais un peu plus longue à trouver.

2580 Donc, c'est une question de madame Sophie Boudreau. Vous allez voir, elle est assez courte, et je vais vous entendre : « *Dans le cas d'abandon du projet, à quel usage seraient laissés les territoires que l'on propose d'annexer?* »

M. CHRISTIAN PELLETIER :

2585 C'est une excellente question. Je vous dirais, ce n'est pas une éventualité qu'on a regardée. Parcelle par parcelle, on pourrait rendre ces terrains-là excédentaires, donc le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs pourrait rendre ces terrains-là excédentaires. Donc, ils ne seraient plus destinés à être intégrés au territoire du parc national du Mont-Orford, puis à ce moment-là, ils seraient retournés soit au ministère des Transports et de la Mobilité durable ou au ministère des Ressources naturelles Forêts qui, eux, choisiraient qu'est-ce qu'ils souhaitent faire avec ces terrains-là.

2590 On pourrait également, si ce n'était pas destiné à être intégré à l'intérieur des parcs nationaux, voir s'il y a d'autres statuts de protection qui pourraient être envisagés pour ces territoires-là. Je pense que c'est les deux avenues que je vois pour le moment, mais ultimement, si les terrains ne sont pas utilisés, ça pourrait également être des terrains qui seraient retournés à des propriétaires privés à la suite de la vente, là.

2595

C'est toutes des éventualités possibles.

LE PRÉSIDENT :

2600 Parfait, merci pour votre réponse. Je pense que toujours en attendant l'intervenant, l'intervenante, j'avais quelques petites questions concernant le concept d'aménagement au lac Montjoie.

2605 On en a parlé quand même beaucoup, hier, il y avait quelques petites questions qui avaient été amenées par des citoyens, plusieurs citoyens qu'on a vus d'ailleurs hier en séance, qui avaient des questions quant aux aménagements. Peut-être, un peu plus dans le fin détail, concernant entre autres les types d'approvisionnement en eau, comment l'approvisionnement en eau va se faire?

2610 On a parlé, bon, des systèmes d'égouts, de raccorder les différentes infrastructures au système d'égouts de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, mais pour l'approvisionnement en eau potable, qu'est-ce qui est prévu pour l'aménagement ou les aménagements qui vont avoir lieu au lac Montjoie?

2615 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, je m'excuse, on se consultait derrière moi. Je vais inviter François-Xavier à répondre à la question, mon collègue de la SÉPAQ.

2620 **M. FRANÇOIS-XAVIER REGNAULT :**

Monsieur le Président, vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

2625

Tout à fait.

M. FRANÇOIS-XAVIER REGNAULT :

2630

Merci. Dans le cas du lac Montjoie, on envisage un approvisionnement par le biais d'un puits, donc par le biais des eaux de la nappe phréatique.

LE PRÉSIDENT :

2635

Parfait, merci beaucoup. Donc, est-ce que vous avez aussi, pour tout ce qui est aménagement d'infrastructures, est-ce que vous avez déjà entamé des études de sols, des études géotechniques pour la capacité de support de ces territoires-là par rapport aux infrastructures projetées?

2640

M. CHRISTIAN PELLETIER :

2645

Je vous dirais que c'est la prochaine étape principale dans le cadre de l'élaboration du projet, c'est de voir à ces études-là. L'idée pour nous c'est d'avancer le maximum le projet dans le but de le présenter en audience publique. Une fois les conclusions reçues, on termine les ajustements en conséquence. Puis on prévoit, l'été prochain, les études qui vont nous permettre de venir confirmer l'idéation qu'on a faite du concept d'aménagement.

2650

Peut-être que je passerais la parole à Brigitte Marchand, je ne sais pas si elle a des choses à compléter, mais il y a peut-être quelques petites études qui ont été réalisées, mais les études principales qui vont nous permettre de venir confirmer la faisabilité technique puis le positionnement réel des infrastructures, ça va se faire au cours des prochains étés.

Mme BRIGITTE MARCHAND :

2655

Alors, bien, en fait, on a fait un préliminaire, mais effectivement, la réponse que monsieur Pelletier donnait est la bonne. On a encore, on avait besoin d'établir la proposition pour les audiences, on voulait avancer le plus possible l'information pour les audiences, mais suite au rapport, on aura à élaborer un peu plus en profondeur, autant la caractérisation du territoire, bien qu'on en ait fait une, sommaire, mais qu'on va continuer, qu'au niveau des bâtiments, des infrastructures. On a du travail à faire par la suite sur le terrain.

2660

Donc, de toute façon, dans le document d'information, on mentionnait qu'il y avait des études encore à compléter.

2665

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Peut-être, en terminant, est-ce que vous avez envisagé d'autres systèmes d'égouts ou de traitement des eaux usées, autres que la connexion au système municipal, donc quelconque autre système, là?

2670

Mme BRIGITTE MARCHAND :

La proposition de se connecter à la municipalité pour le réseau d'égouts est vraiment l'option numéro 1 pour nous.

2675

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup.

2680

Mme JULIE GRENIER

(par téléphone)

2685 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, la personne à distance au téléphone est prête, c'est madame Julie Grenier. Bonsoir, Madame Grenier, je vous écoute.

2690 **Mme JULIE GRENIER :**

Oui, bonsoir. En fait, en lisant le document qui renferme l'ensemble des informations, on parle d'indicateurs environnementaux, on parle aussi de données de qualité de l'eau, mais qui proviennent surtout d'associations riveraines.

2695

Je me demandais s'il y avait un plan de suivi de l'impact des travaux sur la qualité de l'eau qui serait envisagé, ne serait-ce que pour mieux documenter, justement, les projets d'aménagement, mais aussi une base de données sur la qualité de l'eau de l'ensemble du parc?

2700 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Donc, Monsieur Pelletier.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

2705

Oui, je vais passer la parole à Claudia Lascelles pour répondre à la question. Il faut comprendre que dans le cadre de l'exploitation d'un parc national, c'est la responsabilité de la SÉPAQ de voir au maintien puis au développement des infrastructures. Donc, je pense que ce qui est appliqué présentement sur le territoire du parc national du Mont-Orford est une bonne vision de ce qui serait appliqué dans le territoire de l'agrandissement.

2710

Mme CLAUDIA LASCELLES :

2715 Oui. Je veux juste m'assurer de bien comprendre la question. On veut savoir si lors des travaux et par la suite, si on aura eu un impact sur le milieu naturel, donc sur les différents plans d'eau, c'est bien ça?

LE PRÉSIDENT :

2720 On parle de la qualité de l'eau ici, là. Madame Grenier, si vous voulez confirmer, mais je pense que votre question était spécifiquement sur la qualité de l'eau.

Mme JULIE GRENIER :

2725 En fait, ce qui m'intéresse de savoir c'est, est-ce qu'il y a un programme déjà de suivi de la qualité de l'eau qui est déjà en place dans le parc actuel puis est-ce qu'il va être reproduit dans l'agrandissement du parc? Sinon, est-ce que vous envisagez d'en mettre un sur pied pour mesurer la qualité de l'eau des ruisseaux?

2730 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

2735 Des ruisseaux, spécifiquement?

LE PRÉSIDENT :

2740 Mais je pense que vous pourriez répondre à la question sur la qualité de l'eau de manière générale.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

2745 Oui, mais c'est parce qu'il y a une différence sur la façon de le faire pour les ruisseaux ou les plans d'eau en général.

LE PRÉSIDENT :

2750 Je pense que vous pouvez répondre à ces deux volets-là de la question.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

2755 Oui. On a, dans le parc actuel, des suivis. Entre autres le SurVol Benthos, qu'on peut très bien mettre en place dans le territoire de l'agrandissement et on fait des suivis avec le programme RSVL, donc le *Réseau de surveillance des lacs*. On le fait déjà à l'étang aux Cerises et on contribue aussi à la vérification de la qualité de l'eau du lac Stukely. Donc, on peut très bien le faire aussi pour l'agrandissement.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous avez déjà un réseau de suivi qui pourra être reproduit, là.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

2765 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2770 Merci beaucoup. Madame Grenier, je vous écoute pour votre deuxième question.

Mme JULIE GRENIER :

2775 En fait, ma deuxième question, ça va être un complément, là. Je comprends qu'il y a le suivi à travers le RSVL et d'autres programmes sur les lacs, mais est-ce qu'il y a un suivi pour l'ensemble des tributaires, puis est-ce qu'on va être capable d'évaluer l'impact des travaux? J'ai en tête, entre

autres, le développement des sentiers de vélo de montagne qui sont dans une zone qui est à forte pente ou, en tout cas, à pente, certainement, puis j'ai des inquiétudes par rapport à la qualité de l'eau des ruisseaux.

2780

LE PRÉSIDENT :

Merci. Donc, je vais aller vers monsieur Pelletier, toujours.

2785

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui. Je laisserais Claudia Lascelles poursuivre sa réponse.

2790

Mme CLAUDIA LASCELLES :

Oui. Alors, il faut comprendre qu'il y a un processus de caractérisation quand on a un développement d'un produit comme celui-ci, ça va être le vélo de montagne. Donc, en cours des travaux, il y a des mesures de mitigation qui sont mises en place, qui doivent être respectées et par la suite, on s'assure de la qualité de l'eau.

2795

Donc oui, il y a un suivi à long terme, et il y a des mesures qui doivent être mises en place pour utiliser en fait les meilleures méthodes et éviter la sédimentation dans les cours d'eau.

2800

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup. Merci, Madame Grenier.

2805

Justement, vous parlez, on parlait de l'impact des aménagements, je vais aller vers un secteur qui est très proche du chemin J.-A.-Bombardier, le secteur du camping projeté, les différents stationnements de ce secteur-là.

2810

On parle de... écoutez, je n'ai pas la distance exacte, peut-être que vous allez pouvoir m'éclairer, mais si on prend le secteur de la route 222, là, à peu près dans le secteur du lac La Ruche jusque dans le secteur du ruisseau Ély, mais on parle de plusieurs stationnements qui pourraient totaliser 350 espaces de stationnement.

2815

Donc, sur une très courte distance, ça implique des surfaces minérales potentiellement imperméables avec une augmentation des ruissellements. Puis quand on regarde dans le plan de conservation, les ajustements que vous avez faits dans le secteur Stukely ont entraîné éventuellement une augmentation de la sédimentation de l'érosion, et vous avez projeté de faire des correctifs.

2820

Comment vous envisagez, avec ces grandes surfaces-là puis auxquelles pourrait s'ajouter éventuellement aussi la zone de camping, quoique c'est une zone qui est déjà relativement sans végétation actuellement, donc ça rejoint un peu la question qu'on avait précédemment, comment s'assurer d'une diminution en fait, du potentiel de sédimentation versus les aménagements qui sont prévus, est-ce que vous pouvez nous éclairer là-dessus? Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

2825

Oui. Bien, écoutez, je vais laisser Claudia Lascelles compléter la réponse, mais ça ne répondra pas directement à votre question, mais je veux juste rappeler un élément, c'est que dans tous les aménagements qui sont proposés, on essaie, dans la mesure du possible, de récupérer des sites qui sont déjà altérés. Donc, que ce soit des anciens chemins forestiers ou, dans le cas du camping auquel vous faites allusion, une ancienne carrière, donc c'est la priorité qu'on accorde.

2830

Après, pour le suivi spécifique du ruissellement, je vais laisser Claudia Lascelles répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

2835

Merci.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

2840

Oui, tout à fait. Donc, j'allais aller dans le même sens que monsieur Pelletier. Donc, la clé, ça va être vraiment dans la planification des aménagements et des réhabilitations de sites. Parce que quand on va créer ces stationnements-là, on va réhabiliter certains des sites, entre autres à la carrière.

2845 Donc, il y aura des mesures qui vont être mises en place. Si c'est des bassins de décantation, ils vont être évalués en fonction de la topographie des sites, et on a ciblé des endroits qui étaient plats avec relativement peu de pentes, évidemment, et donc avec une grande sensibilité, on va planifier ces travaux-là et ajuster les correctifs au fur et à mesure.

2850 Ce qu'il faut comprendre par rapport au lac Stukely, c'est qu'on récupérait des anciens aménagements et donc, en refaisant des travaux, il y a des problèmes qui se sont manifestés par la suite.

2855 Donc là, on va créer de toutes pièces des nouveaux aménagements et on va considérer dès le départ les différentes problématiques qui pourraient survenir par rapport au ruissellement. Et donc, mais comme monsieur Pelletier le disait, ce n'est pas du déboisement dans ces secteurs-là précisément, on récupère déjà des zones, soit des zones de débardage qui étaient là pour les activités forestières.

2860 Mais donc, on va porter une attention très, très particulière à la réfection des différents fossés, aussi. Et s'il y a lieu de mettre des bernés, on va le faire. Et donc, de modifier, remplacer certains ponceaux qui ne doivent pas répondre nécessairement aux normes présentement.

 Donc, on va vraiment faire nos devoirs par rapport aux aménagements.

2865

LE PRÉSIDENT :

2870 C'était bien – effectivement, on avait eu cette information-là peut-être par bribes, là, bon, la carrière du chemin J.-A.-Bombardier qui était prévue pour l'aménagement du camping. Je crois qu'hier, on avait évoqué une ancienne clairière pour le stationnement du ruisseau Ély, mais qu'en est-il peut-être des deux ou trois autres stationnements qui sont le long de la 222, entre le secteur, finalement, de la paroi du lac La Roche puis l'entrée, finalement du chemin J.-A.-Bombardier, là?

2875 Je pense que c'est ce qui est représenté par le chiffre, peut-être par les chiffres 1 et 2, là? Ou corrigez-moi si je me trompe, mais il me semble que c'est dans ces secteurs-là qu'on avait évoqué des nouveaux stationnements.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

2880

Oui. Merci, Monsieur président. Je vais passer la parole à André-Anne Gagnon. On va essayer d'y aller site par site, dans la mesure du possible, là, sans en oublier.

LE PRÉSIDENT :

2885

Parfait.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

2890

Mais André-Anne pourra préciser peut-être pour chacun.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

2895

Donc, pour ce qui était de l'accès numéro 1, là, on avait des considérations de sécurité, plutôt. Donc, c'est vrai que là, on n'a pas pu réutiliser des empreintes qui étaient déjà existantes, on y allait avec là où l'accès sur la 222 le permettait en termes de sécurité. Donc, à ce niveau-là, c'est vrai que pour le stationnement numéro 1, il y a très peu de zones déboisées, là, à moins que je ne me trompe, qui sont présentes.

2900

Pour ce qui est de l'accès numéro 2, qui va se rendre jusqu'au parking du camping, il y a plusieurs anciennes emprises partiellement refermées. Donc là, il y a des portions qu'on peut récupérer à ce niveau-là.

2905

Numéro 3, comme on l'a dit, c'est un ancien chemin forestier qui se rend jusqu'à une petite clairière ou, justement, une aire un peu déboisée. Donc, c'est sûr qu'il y a des aménagements de mise à niveau qui sont certainement requis, mais l'empreinte est déjà existante sur le territoire.

Je ne sais pas s'il y en avait d'autres...

2910 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais puisque la carte est là, il y avait une autre question, sous-question, finalement. C'était la voie d'accès entre le point 2, la ligne jaune, finalement sur la carte, entre le point 2 puis la zone de camping, le pôle d'attraction, qui est une zone... est-ce que ça réutilise les emprises existantes ou c'est vraiment une création de chemin?

2915

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Je peux peut-être laisser mes collègues qui ont beaucoup plus parcouru le territoire. Je sais qu'il y a des empreintes d'emprises existantes qui ont été étudiées; dans quelle mesure puis à quel point elles vont être déplacées ou exactement au même endroit, je ne sais pas si... ah, François-Xavier va être en mesure de répondre.

2920

M. FRANÇOIS-XAVIER REGNAULT :

On emprunte, sans que ce soit un calcul scientifique, je dirais au-delà de 45 % d'emprises qui étaient déjà existantes de chemins de débardage et de retrait de bois qui étaient sur place déjà.

2925

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup pour la précision.

2930

M. FRANÇOIS-XAVIER REGNAULT :

Je vous en prie.

2935

LE PRÉSIDENT :

Madame Paul?

2940

LA COMMISSAIRE :

2945 Oui. Puisqu'on est dans les impacts, on a pu lire dans les journaux que la SÉPAQ – je pense que c'est la SÉPAQ – a commandé une étude sur l'effet du vélo de montagne sur les sentiers, et qu'est-ce que ça a comme impact, le passage répété des vélos.

2950 Est-ce que vous pouvez nous en dire plus? Où en est, cette recherche-là, quand est-ce que les résultats seraient disponibles? Et est-ce que pour l'agrandissement qui nous concerne, ça va être utilisé, là, les résultats qui vont en sortir?

Mme CLAUDIA LASCELLES :

2955 Je peux répondre? Oui? Oui, alors effectivement, on a demandé cette étude-là par les chercheurs universitaires. Ils ont fait une première saison d'étude la saison dernière. Ils sont en analyse et il va y avoir poursuite de l'étude au courant de la saison prochaine.

2960 Donc, évidemment, au fur et à mesure qu'on va avoir les résultats, on va être en mesure de les appliquer et on a très hâte d'avoir ces résultats-là. Je ne peux pas vous en dire plus présentement parce que tout est en analyse.

LA COMMISSAIRE :

2965 Je vous remercie beaucoup, puis comme on est au chapitre de la fréquentation, on a pu remarquer, sur les différentes cartes, qu'il y a beaucoup d'accès de sentiers qui sont partagés, soit vélos-piétons, chevaux-vélos-piétons, chiens par-dessus. Comment vous envisagez assurer la sécurité de tout le monde quand il va y avoir des voies partagées, comme ça?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

2970 Ma collègue André-Anne Gagnon va amorcer un début de réponse, puis peut-être que la SÉPAQ pourra poursuivre avec Claudia Lascelles.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

2975 Simplement en ce qui a trait au partage des sentiers, évidemment on souhaite minimiser les impacts sur l'environnement, et donc la fracturation du territoire avec de nouvelles installations. À des endroits... bien, c'est ça. Il y a des endroits qu'on réunit certaines emprises parce que, bon, le milieu ne permet pas de les séparer et donc, s'il y a des milieux humides à proximité, bien tout se ramasse sur une emprise parce que c'est le seul chemin qui passe.

2980 Donc, on a cet équilibre-là à chercher entre une expérience agréable et sécuritaire pour la clientèle et un impact sur le milieu qui est acceptable. Mais pour ce qui est maintenant de s'assurer, c'est plus au niveau de la patrouille, peut-être, là, pour la sécurité. Je laisserai mes collègues compléter.

2985 **Mme CLAUDIA LASCELLES :**

2990 Je dirais que fort probablement, ça va être en fonction de la largeur des différents sentiers. Donc, quand on parle d'une piste multifonctionnelle, on s'assure que ce soit une piste qui puisse être partagée de façon confortable et sécuritaire. On a des normes qu'on applique et donc, on peut se référer au parc actuel, entre autres, où on a La Cavalière qui est un partage où on a plusieurs usages. Donc, on a de la randonnée pédestre, on a du vélo, et ça cohabite bien.

2995 On parlait d'un enjeu au niveau de la vitesse par rapport au vélo où, effectivement, là, on a de la sensibilisation à faire auprès des usagers, mais ce n'est pas juste spécifique au parc national du Mont-Orford, on a cette sensibilisation-là à faire pour tous ces usages-là de pistes cyclables dans les municipalités, et c'est quelque chose – les gens doivent apprendre à cohabiter. Et nous, au niveau du parc, on a de la sensibilisation à faire à ce niveau-là.

3000 Ça fait qu'effectivement, on fait de la patrouille, mais ça passe beaucoup par l'affichage et la conception d'une bonne piste et d'une bonne infrastructure.

LE PRÉSIDENT :

3005 Merci beaucoup. Je voulais juste revenir, là. Effectivement, on est dans les impacts, entre autres, de l'ouverture de nouveaux territoires. On regardait dans l'*État des connaissances* puis dans

3010 les caractérisations qui avaient été faites au niveau du lac Brompton pour certaines baies, où on avait une sensibilité peut-être plus grande au comblement par sédimentation, est-ce que c'est un élément qui a été considéré par rapport aux aménagements spécifiquement, et là, je cible la baie Ély, spécifiquement, parce que c'est une baie qui était peut-être plus sensible que les autres, selon différentes études qui avaient été réalisées au niveau de la sédimentation.

3015 Est-ce que c'est un élément qui a été porté à votre attention ou que vous avez considéré lors de vos propositions d'aménagement?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

J'inviterais ma collègue, Claudia Lascelles, à poursuivre la réponse.

3020 **Mme CLAUDIA LASCELLES :**

3025 Quand on va procéder aux aménagements ou à la conception, c'est, comme je le disais, une préoccupation pour nous de ne pas émettre de contaminants dans l'Environnement, de sédimentation. D'utiliser les bonnes méthodes, effectivement, et de corriger certains chemins.

3030 On parle beaucoup de chemins forestiers. Il y avait une vie avant qu'on arrive dans ce territoire-là, et on a déjà commencé, à certains endroits, entre autres, à restaurer, à améliorer les ponceaux. Je pense, entre autres, au chemin Bouffard où on a changé des ponceaux et on a installé un ponceau à arche, pour s'assurer de rétablir le milieu naturel et d'arrêter la sédimentation d'anciens chemins forestiers.

3035 Donc, on va avoir cette préoccupation-là partout où on va passer ou pour, comme je le disais, utiliser les meilleures méthodes, que ce soit par de l'enrochement, que ce soit par la réhabilitation de fond de lit de cours d'eau. Donc, ça va être cas par cas, en fonction des problématiques, mais effectivement, les chemins forestiers du territoire actuel ont un impact sur le milieu naturel.

3040 Donc, là, je ne peux pas vous dire précisément si ça a été une relation de cause à effet pour la baie Ély, en fonction de celle-là. On en a vérifié d'autres, et il n'y avait pas relation de cause à effet. Ça peut venir de plusieurs endroits dans l'environnement, mais à chaque fois qu'on va poser un geste, on va s'assurer d'analyser la situation puis de poser les gestes en conséquence.

LE PRÉSIDENT :

3045 Parfait, merci beaucoup. Simplement une petite considération logistique. On a laissé le registre ouvert pour permettre au plus grand nombre de personnes de s'inscrire, mais comme ça fait un petit moment qu'il n'y a pas eu de personnes inscrites au registre, on va fermer le registre pour ce soir, puis on va poursuivre avec le questionnement de la commission.

3050 Donc, justement, on est toujours dans le secteur de la baie Ély puis des différents stationnements. On avait reçu une question d'un intervenant qui voulait donc avoir une clarification au niveau de la circulation sur le chemin J.-A.-Bombardier, particulièrement pour accéder au stationnement du ruisseau Ély, je crois que c'est son nom, donc dans un contexte qu'on a peut-être déjà entendu au cours des différentes séances, un chemin relativement étroit, peu fréquenté où on verrait la fréquentation augmenter.

3055 Comment le partage entre les différents utilisateurs – un peu à l'image de ce qui vous a été posé précédemment par ma collègue – se ferait spécifiquement pour le chemin J.-A.-Bombardier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

3060 Oui. Je vais inviter ma collègue André-Anne Gagnon à répondre à la question.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3065 Donc, on a fait justement des consultations avec la municipalité de Racine pour présenter notre concept, ce qu'on prévoyait pour ce territoire, et évidemment donc pour le chemin J.-A.-Bombardier.

3070 Il faut dire qu'à l'origine, l'entrée du camping – je ne me rappelle plus si ça a été mentionné en audience publique – l'entrée du camping était prévue sur le chemin J.-A.-Bombardier. Donc ça, ça a été un enjeu majeur pour la municipalité, justement à cause de l'achalandage que ça aurait créé sur un chemin qui était justement plutôt à vocation résidentielle, en fonction des nouveaux secteurs qui se développaient à proximité.

3075 Donc, on a proposé de relocaliser l'accès pour le camping dans ce contexte-là, mais de
maintenir l'accès pour le secteur baie Ély, et c'était acceptable pour la municipalité. L'impact était
diminué suffisamment, à notre compréhension.

3080 Et, comme on l'a mentionné, il faut trouver, nous, des moyens de donner accès au territoire,
et d'utiliser des chemins existants et des emprises existantes à l'intérieur du territoire, donc c'est
vraiment là-dessus qu'on va miser nos efforts et puis donc, c'est pour cette raison-là que ce
stationnement-là est maintenu, mais c'est sûr que l'achalandage prévu n'est pas comparable à ce
que ça aurait été, si ça avait été le camping. Il est vraiment diminué, là, donc on garde un accès,
mais ça reste un accès, finalement, secondaire pour l'offre de randonnée pédestre.

3085 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, est-ce qu'il y a des mesures de prévues pour assurer le partage sécuritaire dans cette
voie de circulation là? Peut-être pour le tronçon, le court tronçon, justement, qui permet d'accéder
au ruisseau, au stationnement du ruisseau Ély?

3090 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

3095 Il n'y a pas de mesures particulières, là. C'est une rue qui est bien asphaltée. Vous avez eu
l'occasion de la parcourir tout à l'heure, donc il n'y a pas de mesures particulières. Je peux
mentionner aussi que vis-à-vis le chiffre numéro 3, sur la carte, là, l'entrée vers le stationnement,
vers la route pour aller se stationner, il y a actuellement le stationnement des Sentiers de l'Estrie
qui est là, qui offre à peu près une douzaine de places pour les voitures, pour les randonneurs.

3100 Donc, c'est un stationnement qui est existant, c'est déjà un usage qui est fait sur le milieu. Je
veux préciser quand même que ce stationnement-là ne sera pas conservé dans le concept
d'aménagement, il est situé à l'extérieur du parc, mais donc, il n'y a pas de mesures particulières
supplémentaires.

3105 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup. Ma collègue a une question.

LA COMMISSAIRE :

3110 Oui. Je vous ramène au lac Montjoie. On saute un petit peu d'un sujet à l'autre, mais la commission en profite pour compléter son enquête au niveau du projet.

3115 Il est rapporté dans le *Rapport sur l'État des connaissances*, un historique – je vous lis exactement la citation : « *un historique de conflit de gestion du niveau d'eau par le barrage qui semble présent depuis plusieurs années au lac Montjoie.* »

3120 Les conflits liés à la gestion des niveaux d'eau dans un lac de villégiature, ça peut devenir excessivement épineux et vous êtes maintenant un joueur qui agit sur le lac Montjoie. Quelle va être votre implication dans la gestion du niveau d'eau? Allez-vous avoir un mot à dire? Allez-vous avoir des exigences particulières?

Parce qu'on comprend que les résidents en aval quelquefois se sentent déjà un peu pénalisés par la gestion actuelle.

3125 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, je vais inviter mon collègue Alain Thibault à répondre à la question.

M. ALAIN THIBAUT :

3130 Le barrage du lac Montjoie appartient à l'Association de protection du lac Monjoie et c'est cette association-là donc qui assure la gestion du barrage.

3135 Ce qui vaut la peine d'être mentionné, c'est qu'il y a eu, comment je pourrais appeler ça, on va dire un groupe de travail qui a été mis sur pied par l'Université de Sherbrooke, qui s'appelle *Acclimatons-nous* et qui ont étudié, là, trois barrages de plans d'eau situés en Estrie, donc le lac Massawippi, le Grand lac Saint-François et le lac Montjoie, et l'Association de protection du lac Montjoie a participé à l'exercice, évidemment, avec d'autres acteurs du ministère de l'Environnement, la Direction des barrages, évidemment les riverains.

3140

3145 Nous étions invités aussi à titre de propriétaires riverains, la SÉPAQ était invitée. J'oublie sans doute, là... il y avait des gens de la Sécurité publique aussi qui étaient là, la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, bref, tout ce groupe-là... des gens de la Faune, et on a en fait passé en revue les enjeux liés à la cession de barrage, des pistes de solutions et, on va dire, la programmation des actions sur le barrage, et on s'en va vers... je crois qu'on pourrait s'en aller vers peut-être des changements dans la gestion actuelle du barrage, qui pourraient potentiellement régler les problèmes qui sont mentionnés dans *L'État des connaissances*, sur un niveau élevé à l'automne qui crée des problèmes d'érosion.

3150 **LA COMMISSAIRE :**

Et ces changements-là, ils seraient de quel ordre? Qu'est-ce qui est envisagé comme scénario, à la fois pendant la période estivale – là, vous parlez de l'automne, là, mais pendant la période estivale, est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus?

3155 **M. ALAIN THIBAUT :**

3160 Oui. Je ne sais pas qu'est-ce que je peux dire puisqu'il n'y a rien, je pense, qui a été publié encore à la suite de ces travaux-là qui étaient, on va dire, à huis clos. Il y avait des enjeux, là, au niveau de l'intégrité du barrage pour éviter qu'il y ait des poussées glacielles qui le fragilisent. Donc, l'idée était de garder le niveau haut à l'automne pour qu'il y ait toujours de l'eau qui passe par-dessus le seuil pendant l'hiver pour éviter que la glace ne se forme.

3165 Donc, à ce niveau-là, il y a d'autres solutions qui existent, là, comme des ventilateurs. Bien, en fait, oui, de ventilateurs dans l'eau, d'estacades. Donc, il y aurait peut-être moyen de maintenir le niveau d'eau plus bas, sans affecter l'intégrité du barrage.

3170 Il y avait des enjeux au niveau du débit réservé du ruisseau Kee qui se situe en aval, donc, et aussi le fait que l'Association de protection du lac Montjoie avait l'habitude de procéder, on va dire, à un drainage, un bon drainage du lac au printemps, pour éliminer les débris naturels qui s'y retrouvent, pollen, et cetera, et bon, il a été identifié que ce n'était peut-être pas nécessaire de faire cette pratique-là, et qu'on pourrait peut-être plutôt maintenir le niveau d'eau plus haut, au printemps, donc à ce moment-là, ne pas faire cette purge, mais plutôt ouvrir les vannes à un certain niveau pour permettre un écoulement plus régulier, pour que pendant tout l'été, il y ait toujours un peu

3175 d'eau dans le ruisseau Kee, ce qui n'était pas possible présentement de la façon que le barrage
était géré.

LA COMMISSAIRE :

3180 Je vous remercie beaucoup.

MOT DE LA FIN

3185 **LE PRÉSIDENT :**

Comme ma collègue vous l'a mentionné, la commission a toujours des questions en suspens.
On a donc ouvert différents sujets, il y a des sujets qu'on va continuer de creuser et il y a d'autres
3190 sujets qu'on aimerait ouvrir avec vous, donc c'est une façon de vous annoncer que demain, nous
siégerons à partir de 13 h 30 pour l'après-midi.

Encore une fois, nous accueillerons les gens pour des questions, mais ça va compléter les
travaux de la commission pour ce soir.

3195 Donc, nous avons encore quelques questions, en fait, un certain nombre de questions à vous
adresser. Donc, nous sommes toujours ouverts à des questions du public avec plaisir, mais nous
poursuivrons nos travaux. Vous aurez des questions de la commission.

3200 Et donc, pour clore la séance de ce soir, je tiens à remercier toutes les personnes-ressources
présentes en salle, celles également à distance. Merci au ministère responsable, merci aussi à
toute l'équipe du BAPE et merci aussi à vous qui étiez présents en salle ou à distance.

Je vous souhaite une excellente fin de soirée. Merci beaucoup.

3205 **SÉANCE AJOURNÉE AU 16 FÉVRIER 2023 À 13 H 30**

3210

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténo masque, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

3215

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :

3220



Yolande Teasdale [membre no. 289085-2]

Sténographe officielle bilingue